

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 288

MONTREAL, LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le combat de Louise Arbour

Les propos du procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI), la juge canadienne Louise Arbour, sur le refus de coopérer des autorités françaises dans la chasse aux criminels de guerre en Bosnie, ont continué à soulever de vives critiques en France. Voir nos informations, page B 6.

Tout a commencé par une petite déclaration presque anodine du ministre français de la Défense, Alain Richard. Lors d'un point de presse, la semaine dernière, le ministre avait annoncé que la France refusait de laisser témoigner oralement devant le TPI les officiers français ayant servi en Bosnie. M. Richard justifiait sa décision en accusant le tribunal de se livrer à «une justice-spectacle». Il n'en fallait pas plus pour que Mme Arbour perde son sang-froid légendaire et dise tout haut ce que tout le monde sait depuis longtemps sur l'attitude de la France envers le TPI.

Lors de deux entrevues accordées à la presse écrite française, l'une au *Monde*, l'autre à *Libération*, Mme Arbour, aussi responsable du Tribunal pénal international du Rwanda (TPR), avoue son dépit face à près de deux ans d'obstruction systématique de la part du gouvernement français dans le travail des avocats du TPI et à l'impunité dont jouissent les criminels de guerre dans son secteur de responsabilité en Bosnie.

Ainsi, Paris refuse de mettre les militaires français à la disposition du tribunal. Tout ce que la France est prête à faire, c'est d'autoriser ses militaires à répondre par écrit aux questions du tribunal. Pas question qu'ils défilent devant le tribunal et qu'ils subissent un contre-interrogatoire de la défense. Mme Arbour ne l'entend pas ainsi. Elle souligne que le témoignage oral est crucial et précise que «cette procédure du témoignage public et du contre-interrogatoire [...] permet d'ouvrir de nouvelles questions». Elle rappelle que «des militaires belges ont témoigné devant le tribunal d'Arusha, des militaires britanniques ont témoigné devant le tribunal de La Haye: ils n'en sont sortis ni traumatisés, ni sâlis». Pour la juge canadienne, la procédure écrite favorisée par la France consomme un temps précieux et oblige les avocats du TPI à négocier chaque question. Cette attitude la «conduit à croire que l'intention véritable est de contrôler l'accès du TPI à la vérité». Pour elle, il s'agit «d'une politique concertée au sein du ministère de la Défense de ne pas coopérer avec le tribunal».

Sur la question des criminels de guerre qui coulent des jours paisibles dans le secteur que les Français contrôlent en Bosnie, les accusations de Mme Arbour sont précises. «La vaste majorité des inculpés, dont les plus importants [Radovan Karadzic et Ratko Mladic], se trouvent en secteur français, dit-elle. Il y a des occasions d'action considérables en secteur français. Or nous devons faire face à une inertie totale. D'où la conclusion qu'il s'agit d'une politique concertée.» Les Britanniques, eux, n'ont pas hésité à mettre la vie de leurs soldats en péril en faisant la chasse aux criminels l'été dernier.

La France voudrait discréditer et saboter le TPI qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

Il reste à se demander pourquoi le gouvernement français agit ainsi en Bosnie. La réponse est aussi claire et limpide que les accusations de Mme Arbour. La France ne craint pas que ses officiers témoignent devant une «justice-spectacle». Non. Elle redoute par-dessus tout que ses officiers ne se transforment en témoins gênants de sa politique pro-serbe dans les Balkans depuis 1991. En effet, pendant plusieurs années, ce sont des officiers français qui ont commandé les forces de l'ONU en Bosnie. Ce sont eux qui ont négocié avec les chefs politiques et militaires de ce pays. Certains ont été mis en cause pour leur attitude, notamment lors des massacres de Srebrenica, en juillet 1995, où 5000 Musulmans ont été tués. Si le général Bernard Janvier, responsable au moment des faits, devait témoigner devant le TPI, il pourrait se faire demander ce que ses supérieurs de l'ONU comme ceux du gouvernement français avaient en tête lorsqu'ils ont refusé de défendre cette ville. Voir des faits nouveaux de ce genre s'étaler publiquement ne plairait pas à la France.

La France a répondu aux inquiétudes de Mme Arbour par l'insulte, la menace et l'indifférence. Les propos de Mme Arbour sont «inqualifiables et scandaleux», ont dit en chœur Lionel Jospin et Hubert Védrine, et ils risquent «d'altérer» la coopération entre la France et le TPI. Quant au fond de la question, le Quai d'Orsay a pris «note» des propos du procureur du TPI, ce qui, en langage diplomatique, veut dire que la France ne changera pas sa position.

Le quotidien *Le Monde* ne s'y est pas trompé lorsqu'il a qualifié la position de la France de «hors la loi». Devant cette attitude, Mme Arbour doit pouvoir compter sur le soutien de la communauté internationale, qui a besoin d'une personne de sa trempe pour que le sort des criminels de guerre soit réglé par la justice internationale et non dans les bureaux lambrissés mais étouffants de l'Élysée.

POLITIQUE

Martin choisit le président d'Option Canada comme conseiller, page A 7



LES SPORTS

Personne n'est responsable de la mort d'Ayrton Senna, page B 5

LES ACTUALITÉS

Barbeau et son adjoint auraient manqué à leur devoir, page A 2



Un budget à l'arraché

■ Bourque obtient l'appui de trois conseillers de l'opposition
■ Trudel se donne six mois pour combler le manque à gagner de 125 millions

KATHLEEN LÉVESQUE
MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Après trois jours de délibérations houleuses au conseil municipal de Montréal, le maire Pierre Bourque a obtenu à l'arraché hier l'appui de trois élus de l'opposition pour adopter le budget 1998 qui comporte 125 millions de revenus et de dépenses hypothétiques. Du coup, Québec se voit déchargé de la responsabilité d'intervenir davan-

ge. Le vote a été tenu en fin d'après-midi: 27 pour, 23 contre. Les conseillers indépendants Jacques Charbonneau et Germain Prigent, tous deux démissionnaires récents de Vision Montréal, ainsi que Jeremy Searle, ont fait volte-face et appuyé l'administration qu'ils combattent dans l'opposition. Le conseiller Konstantinos Georgoulis, qui a été condamné hier à neuf mois de prison avec sursis pour vol par défaut de rendre compte, ne s'est pas présenté à l'hôtel de ville.

C'est avec soulagement que le maire Bourque a pris

connaissance du résultat, échangeant les poignées de main avec ses collègues du comité exécutif. «On a vécu toutes sortes d'émotions et de tensions, mais on est restés patients et solidaires. Et on a eu trois votes de plus», a commenté M. Bourque.

Dans la capitale, la nouvelle a été fort bien accueillie, d'autant plus que le maire de Montréal présumait d'un rejet du budget et avait demandé au gouvernement de l'im-

VOIR PAGE A 10: BUDGET

Ménagerie présidentielle



REUTERS

PENDANT que les mauvaises langues chuchotent que Bill et Hillary Clinton s'entendent comme... mari et femme, la famille présidentielle continue de grandir. On connaissait déjà Socks le minet, qui a accompagné la première dame des États-Unis lors de sa visite annuelle à un hôpital pour enfants de Washington. Et voici Buddy, un labrador brun de trois mois adopté il y a quelques jours par le président et dont on a dévoilé hier le nom en conférence de presse. Sous la surveillance de son maître, Buddy est d'ailleurs allé se délier les pattes dans les jardins de la Maison-Blanche.

L'après-Mandela

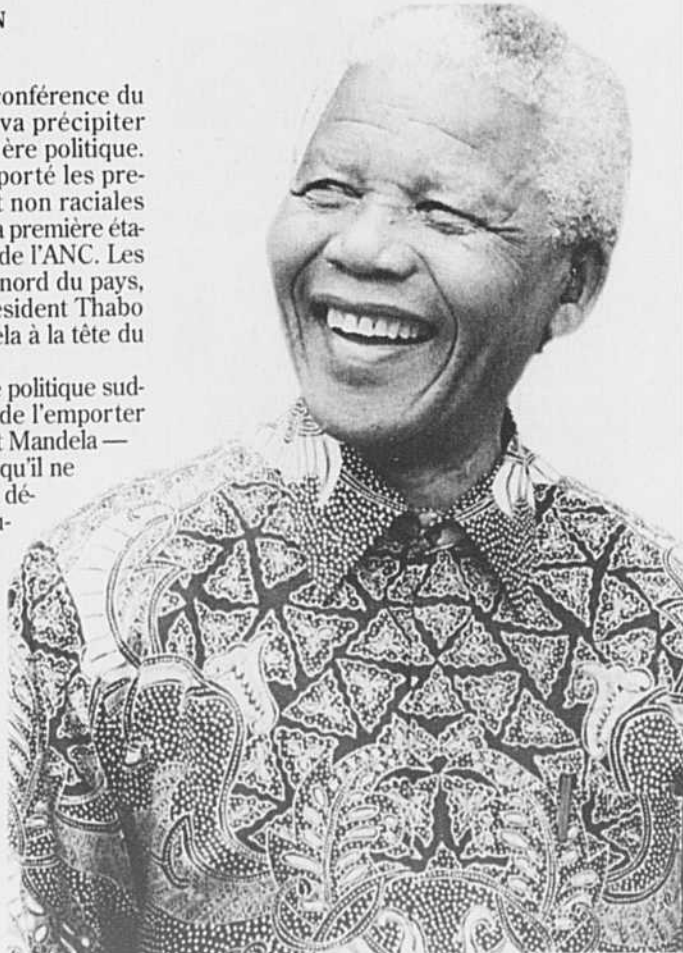
Le président sud-africain Nelson Mandela a prononcé hier son dernier discours en tant que chef du Congrès national africain, dont il doit abandonner la tête au profit de son vice-président Thabo Mbeki au cours de la cinquantième conférence de l'ANC (lire nos informations, page B 6). Même si la transition entre Mandela et Mbeki devrait se dérouler en douceur, le congrès de Mafikeng n'est pas pour autant sans enjeu.

FRÉDÉRIC CHAMBON
LE MONDE

Johannesburg — La cinquantième conférence du Congrès national africain (ANC) va précipiter l'Afrique du Sud dans une nouvelle ère politique. Trois ans et demi après avoir remporté les premières élections démocratiques et non raciales d'avril 1994, Nelson Mandela amorce la première étape de sa retraite en quittant la présidence de l'ANC. Les 3000 délégués réunis à Mafikeng, dans le nord du pays, doivent officiellement désigner le vice-président Thabo Mbeki comme le successeur de M. Mandela à la tête du parti dirigeant et, par conséquent, du pays.

Faute de concurrent crédible sur la scène politique sud-africaine, le candidat de l'ANC est assuré de l'emporter aux élections de 1999. Dès 1996, le président Mandela — âgé aujourd'hui de 79 ans — avait annoncé qu'il ne se représenterait pas. Il avait officiellement désigné M. Mbeki (55 ans) comme son dauphin. M. Mandela devrait continuer à exercer ses fonctions de chef d'État jusqu'en 1999. Mais depuis longtemps déjà, il se cantonne dans un rôle de «père de la nation», veillant à la réconciliation du pays et à son rang sur la scène internationale. Le président Mandela a délégué à son successeur la gestion des affaires courantes afin de renforcer sa stature d'homme d'État.

M. Mandela a confié, dimanche, dans un entretien à la télévision nationale, pour écarter les inquiétudes concernant sa succession, qu'il n'était déjà plus qu'un «président de cérémonie» et «Thabo Mbeki, le pré-



VOIR PAGE A 10: MANDELA

L'art de conjuguer en joual

Le nouveau Bescherelle français accepte des québécismes douteux que refuse la version québécoise

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Si, de passage à Paris, un Français vous demande si vous aimez sa ville ou si au contraire vous l'agissez, si vous y êtes bien ou si vous êtes néys dans un mer de monde, sachez que votre interlocuteur a lu le *Bescherelle* qui apprend *L'art de conjuguer*. N'avez surtout pas de travers. Mais ouvrez-vous!

En effet, la nouvelle édition de ce dictionnaire de 12 000 verbes, une référence en matière de conjugaison des verbes, inclut des centaines d'entrées verbales tirées surtout du *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron, paru en... 1980. Et qui n'a jamais fait l'unanimité ici, c'est le moins que l'on puisse dire. Mais voilà qu'une maison d'édition française donne son approbation à des centaines de verbes tous plus cocasses les uns que les autres.

Disponible depuis août en France, l'édition 1997 de *L'art de conjuguer* inclut des verbes comme *apprivoiser*, *anvaler*, *acmoder* (accommoder), *neteyer* (nettoyer) et des centaines d'autres qui ont fait «sauter au plafond» l'éditeur canadien du *Bescherelle*, Hervé Foulon, directeur de la maison d'édition Hurtubise HMH.

«J'étais en accord avec le principe d'ouvrir sur des spécifi-

VOIR PAGE A 10: JOUAL

Lire aussi en page A 9

■ Le *Bescherelle* nouveau s'en vient: ouatchez-vous!

Rochon en appelle à l'éthique des obstétriciens

Les médecins refusent d'accepter de nouvelles clientes

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Lors que le ministre de la Santé, Jean Rochon, a lancé un appel à «l'éthique professionnelle» des obstétriciens-gynécologues pour qu'ils continuent à accepter de nouvelles patientes, ces derniers affirment que ce moyen de «sensibilisation» ne prive aucunement les femmes enceintes de soins essentiels.

«Nous sommes sérieux dans nos démarches et toutes nos patientes sont référées dans les CLSC et auprès de médecins de famille. Pour le moment, il n'y a pas lieu pour les femmes enceintes d'être inquiètes», a fait valoir hier le Dr André Massé, vice-président de l'Association des obstétriciens-gynécologues, dont les 310 membres ont amorcé depuis lundi leurs moyens de pression.

Des centaines de patientes affectées

Impossible de savoir pour l'instant combien de femmes se sont heurtées au refus des médecins accoucheurs de prendre de nouvelles clientes, dit le Dr Massé. Mais de façon statistique, environ 230 femmes qui tombent enceintes chaque jour au Québec vont donner naissance à un bébé. De sorte que plus d'un millier de patientes pourraient être touchées de cette semaine.

Pour l'instant, les obstétriciens continuent à prendre en charge tous les cas de grossesse à risque. Demain, une nouvelle rencontre de négociation est prévue avec les négociateurs du gouvernement, où l'association espère tou-



Jean Rochon

VOIR PAGE A 10: ROCHON

MÉTÉO



Montréal
Dégagement
en matinée.
Max: -1 Min: -10

Québec
Ciel variable.
Max: -1 Min: -14

Détails, page B 4

INDEX

Agenda B 8
Annonces B 6
Avis publics B 4
Culture B 9
Économie B 1
Éditorial A 10

Le monde B 6
Les sports B 5
Montréal A 3
Mots croisés B 6
Politique A 7
Télévision B 8

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Cowansville

Des policiers de la SQ risquent d'être accusés de camouflage

Le retrait des accusations d'ébriété au volant portées contre la fille d'un policier est au centre de l'affaire

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Des policiers de la Sûreté du Québec pourraient être poursuivis à la suite du retrait subit d'accusations d'ébriété au volant portées contre la fille d'un policier.

«Le substitut du Procureur général de Longueuil est en train d'étudier un dossier pour évaluer les possibilités de poursuites criminelles contre des policiers relativement à ce dossier», a indiqué hier à l'Assemblée nationale le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger.

Ce dernier répondait aux inquiétudes du député libéral de Frontenac, Roger Lefebvre, qui avait soulevé le dossier.

L'affaire est la suivante. Des policiers de la SQ du poste de Cowansville (Estrie) auraient manœuvré pour permettre à une jeune fille d'un collègue, âgée de 19 ans, d'échapper à une poursuite criminelle pour ivresse au volant lors d'un accident de la route qui a causé des blessures à trois personnes.

L'accident a eu lieu le 1^{er} janvier dernier. Mais les accusations contre la jeune fille ont subitement été retirées le 19 septembre par un procureur de la Couronne.

Le ministre Bélanger a expliqué hier à l'Assemblée nationale qu'une enquête interne a été déclenchée au sein de la Sûreté du Québec relativement à cette affaire.

L'enquête interne est maintenant terminée et les conclu-

sions ont été soumises à un procureur de la Couronne qui étudie l'opportunité de porter des accusations criminelles contre des policiers.

Par ailleurs, un nouveau rapport de police a été rédigé au sujet de la jeune fille et de nouvelles poursuites criminelles pourraient être intentées à son endroit.

«Nous prenons cette affaire très au sérieux. La Sûreté du Québec aussi, et la justice va suivre son cours», a assuré le ministre Bélanger.

Par ailleurs, un nouveau code de discipline à l'occasion des enquêtes est en préparation au sein de la Sûreté du Québec, a noté le ministre de la Sécurité publique.

Son collègue Serge Ménard, ministre de la Justice, a renchéri. «Le genre de comportement qui a été décrit par les journaux est absolument inadmissible dans une société comme la nôtre», a dit M. Ménard en promettant que le tout sera sanctionné «en portant les accusations qui doivent être portées, mais après s'être assuré que nous avons la preuve hors de tout doute raisonnable à présenter devant un tribunal».

Le quotidien *La Presse*, qui rapportait l'affaire hier, citait des témoignages selon lesquels la jeune fille «était complètement soûle» lors de l'accident, au point qu'elle «vomissait et était incapable de marcher».

La jeune femme était la fille d'un policier du poste de Cowansville, là où résidaient également les agents qui ont rédigé le constat d'accident et fait passer le test d'alcoolémie.

Commission d'enquête sur la SQ

Barbeau et son adjoint ont manqué à leur devoir, selon Arsenault

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

La mise en place de la commission Poitras pour faire enquête sur la Sûreté du Québec n'aurait jamais vu le jour si le directeur général Serge Barbeau et le directeur général adjoint aux enquêtes criminelles, André Dupré, avaient pris leurs responsabilités des premiers soupçons de fabrication de preuves par des policiers travaillant dans l'enquête sur le clan Matticks.

Telle est la conviction défendue hier par l'enquêteur interne Bernard Arsenault, chargé, avec Louis Boudreau et Hilaire Isabelle, de faire la lumière sur les irrégularités commises par des policiers, notamment la fabrication de preuves reliant le clan des Matticks aux 26,5 tonnes de haschisch trouvées dans des conteneurs dans le port de Montréal.

«Le vrai problème est que nos dirigeants n'ont pas appliqué en temps opportun les règles élémentaires d'intégrité et de gestion», a commenté M. Arsenault.

«Les problèmes qui ont mené à la mise en place de la présente commission ont trait à la gestion d'une crise existant depuis 1994 à partir du moment où des gestes dérogatoires sont posés [la fabrication de preuves pour incriminer les Matticks et les parjures pour couvrir ces gestes].

«Quand les avocats des Matticks ont dénoncé les comportements des policiers, des enquêtes auraient dû être menées pour savoir si c'était vrai ou faux. C'était le devoir de MM. Barbeau et Dupré d'établir si c'était faux ou vrai, avant que des policiers viennent défendre une autre théorie [en se parjurant pour couvrir des collègues].

«On aurait pu stopper le processus. Les mesures n'ont pas été prises», a commenté M. Arsenault.

Après l'arrêt du procès par la juge Micheline Corbeil-Laramée, qui avait la conviction que des policiers avaient fabriqué des preuves et s'étaient parjurés, une enquête a été instituée, mais l'appui nécessaire n'a pas été fourni, a fait valoir M. Arsenault.

Même quand l'enquêteur Hilaire Isabelle a fait un rapport pour signaler à M. Barbeau que M. Dupré et le res-

pensible de l'escouade de la répression du banditisme, Michel Arcand, lui avaient clairement signifié leur opposition à l'enquête interne, M. Barbeau n'a pas bougé, a soutenu M. Arsenault. Il a finalement fallu l'intervention du ministre Serge Ménard pour que cet incident fasse l'objet d'une enquête, six mois après le fait.

«On doit faire le constat que mes supérieurs ont cherché à réduire les dommages plutôt que d'aller au fond des choses. Il fallait poser des gestes, enquêter pour briser la chaîne, vider la question et repartir sur des bases nouvelles», a-t-il dit.

Du 5 juillet 1995 jusqu'à son expulsion de la SQ, en octobre 1996, M. Arsenault dit avoir fait ce qu'il pouvait pour convaincre, faire réfléchir sur la nécessité d'éviter de glisser des faits gênants sous le tapis.

Il a dit avoir eu la collaboration du directeur général adjoint Gilles Falardeau (qui supervisait l'enquête interne) jusqu'en avril 1996, «jusqu'à ce que la raison d'État prenne le dessus et que M. Falardeau prenne ses distances de notre groupe».

«J'ai compris qu'il avait fait des choix et qu'il avait décidé de protéger M. Barbeau», a dit M. Arsenault.

Ce dernier a également critiqué les méthodes de travail de Francis Pelletier et Jean-Claude Roy, chargés, au début de 1996, de leur prêter main forte.

«La nature des questions posées, l'étendue de la recherche faite sur la perquisition rue Quévillon [chez Gerry Matticks] nous ont fait voir qu'ils ont travaillé à établir qu'il y avait un crime sans vraiment tenter d'établir qui avait commis le crime», a-t-il commenté.

Les enquêteurs Pelletier et Roy ont recommandé au procureur de la Couronne de n'entamer aucune poursuite.

Pour M. Arsenault, la crédibilité devant être associée à l'escouade de la répression du banditisme (celle qui a mené l'enquête sur les Matticks) a été mise à mal au point où il ne faudrait pas être surpris qu'un policier de cette escouade qui dirait à un juge qu'il dispose «d'une preuve documentaire très forte» suscite bien des sourires de scepticisme.

Son témoignage se poursuit aujourd'hui.

LISE WATIER
INSTITUTÀ NOËL
faites-lui plaisir

Cette année, offrez un certificat-cadeau de l'Institut Lise Watier. Choisissez un cadeau personnalisé parmi nos différents services à la carte à partir de seulement 25 \$ ou profitez de l'un de nos forfaits favoris :

JOURNÉE ÉVASION BEAUTÉ	268,00 \$
BEAUTÉ AM/PM	160,00 \$
DÉTENTE ULTIME	135,00 \$
COURS DE MAQUILLAGE PRIVÉ	65,00 \$
BEAUTÉ EXPRESS	62,50 \$

392, RUE LAURIER OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) TÉLÉPHONE : (514) 270-9296 OUVERT 7 JOURS SEMAINE
333, GRANDE-ALLÉE EST, QUÉBEC (QUÉBEC) TÉLÉPHONE : (418) 522-3333 OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES

NOS PRIX SONT IMBATTABLES
COMPAREZ VOUS SEREZ CONVAINCUNos idées-cadeaux
sont
IMBATTABLES!

LITERIE • DUVETS • DRAPS • OREILLERS
DOUILLETES • LITS EN LAITON • SERVIETTES DE
BAIN • TAPIS • NAPPES • COUVERTS • BATTERIES
DE CUISINE CRISTAL • PORCELAINE • ACCES-
SOIRES DE CUISINE • ET BEAUCOUP PLUS...!

LITERIE

Le plus grand choix
à Montréal, aux PRIX
GARANTIS LES PLUS BAS!

Wamsutta
CANNON
SHEFTEX

Springmaid
MARTEX
Fieldcrest

Dan River
Lawrence
CANNON

Douillettes réversibles
simple, double, grand
Toutes grandeurs 29⁹⁵

Ensemble de draps
en percale
180 fils au pouce carré
Simple 16⁹⁵

Oreiller 7⁹⁵
Oreiller de duvet blanc
24⁹⁵

Couvre-matelas «Easy Fit» • Simple 9⁹⁵
Couvre-oreiller en super percale
200 fils au pouce carré
Assortiment d'imprimés • légères imperfections
paire 2⁹⁵

Jurassic Park The Lost World
Literie pour enfants
Ens. de draps 26⁹⁵

MATELAS

Livraison gratuite
Cadre de lit gratuit
Retrait gratuit
Installation gratuite

Le plus grand choix
de matelas Sealy et
Simmons aux
plus bas prix!

Nous payons
la TVP et
la TPS
Plus de 100 styles

Charmeur de Sealy
Simple 99 \$ ens. 199 \$
Double 139 \$ ens. 269 \$
Grand 169 \$ ens. 329 \$

Beautysleep Evasion
de Simmons
Simple 169 \$ ens. 309 \$
Double 249 \$ ens. 399 \$
Grand 279 \$ ens. 449 \$

PAS DE TAXES OU NE PAYEZ RIEN DURANT UN AN
détails en magasin!

LITS EN LAITON ET FER • TAPIS
ET BOUTIQUE POUR BÉBÉ

La plus grande
sélection aux plus
bas prix garantis!
lepine

PORCELAINE

Économisez jusqu'à 50 % sur la porcelaine, la
verrerie, la coutellerie et les articles-cadeaux!

Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood • Villeroy & Boch • Noritake
• Orrefors • Oneida • Guy Degrenne • Kosta Boda • Lenox •
Waterford • Meyer • Lagostina • Rosenthal • et beaucoup plus!

Varm "Fruit"
bols, assiettes, et
groses tasses
à partir de 9⁹⁵

Royal Albert
Old Country Roses
Ens. 20 marc. (pour 4)
prix sugg. 760⁰⁰
376⁹⁵
4 bols à soupe gratuits!
(valeur de 288 \$)

ÉDREDONS
DE DUVET

Édredons de
duvet d'oie
blanche
Construction en cloisons 12 po
Simple 69⁹⁵
Double 89⁹⁵
Grand 99⁹⁵
Très grand 139⁹⁵

MARTIX STEVENS
CANNON BAIN

CANNON
Descentes de bain 5⁹⁵
Débarbouillettes
MARTIX STEVENS
Serviettes de bain 3⁹⁵
(légères imperfections)
Essuie-main 1⁹⁵
Sièges rembourrés 9⁹⁵
STEVENS
JP Stevens
Serviettes de bain géantes 6⁹⁵
Rideaux de douche
en plastique variés 4⁹⁵

Parures de
FENÊTRES

Levolor
HunterDouglas
DUETTE • SILHOUETTE • VIGNETTE
Jusqu'à 50% de rabais
sur le prix suggéré
Service à domicile
GRATUIT
331-5260!
Stores horizontaux et verticaux
plissés • stores en bois
romains • dentelles • customisées
bouffantes • tentures
parures complexes • tissus • parures
de lit sur mesure et plus encore!

APPAREILS MÉNAGERS

Cuisinart
Mini-hachoir
29⁹⁵

Nappes
3M Scotchguard
Choix de 6 couleurs
52" x 70" et 60" x 84"
Notre prix 9⁹⁵

Napperons en tissu à partir de 99 ¢

BATTERIES DE CUISINE

TEFAL demagre LE CREUSET
LAGOSTINA
Lagostina Milano - ens. 7 marc. garantis à vie. Acier
inoxydable de qualité exceptionnelle avec solide base
en cuivre.
Prix sugg. 340⁰⁰ Notre prix 159⁹⁵

ARTICLES CADEAUX

Ens. 5 couteaux Henckels
prix sugg. 239 \$
Notre prix 99⁹⁵

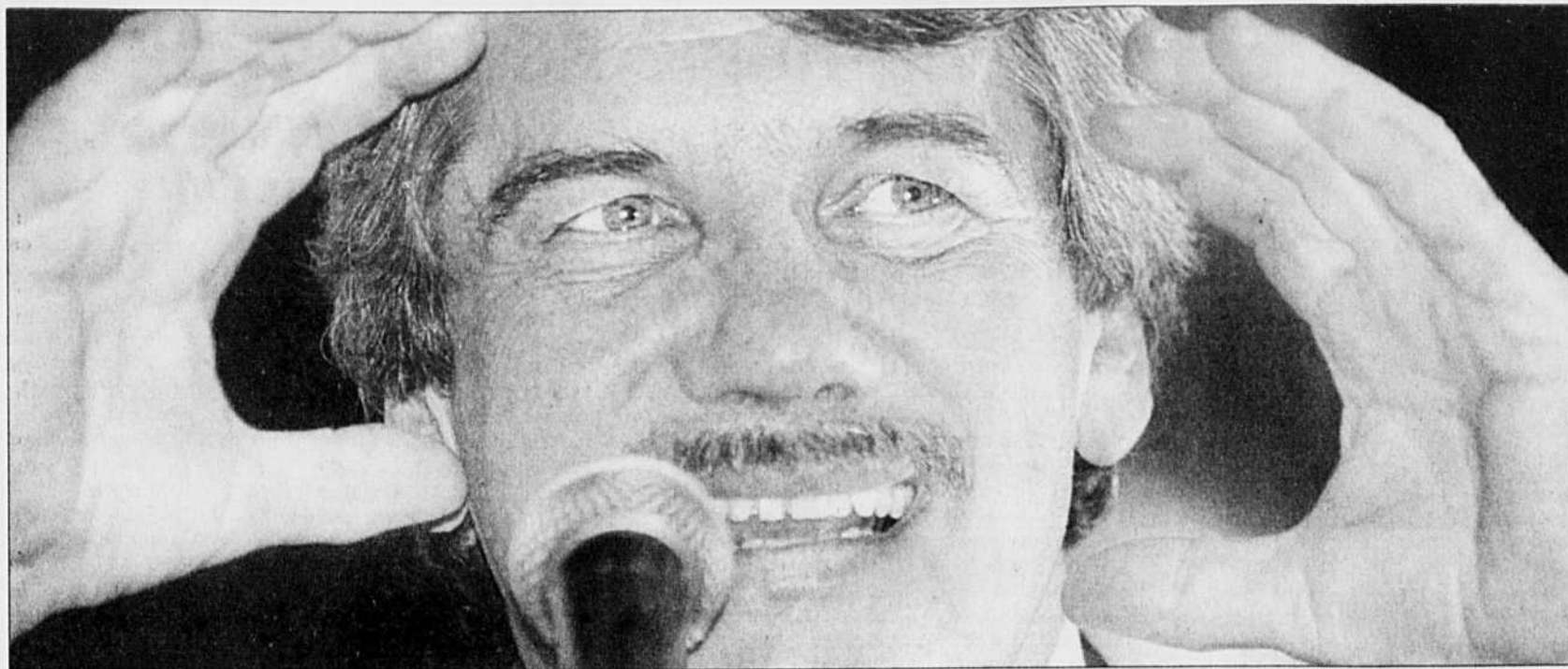
LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

NOS PRIX SONT IMBATTABLES! COMPAREZ, VOUS SEREZ CONVAINCU!

Centre ROCKLAND 341-7810 Place Portobello BROSSARD 671-2202 Les Galeries LAVAL 681-9090 Les Promenades de la CATHEDRALE 282-9525

LE DEVOIR

MONTREAL



Jean Doré a dit hier souhaiter être au cœur d'un «plan de match pour Montréal».

Doré se verrait bien aux commandes

L'ancien chef du «vieux RCM» se dit prêt à servir de nouveau

Sera-t-il candidat à la mairie? Chose certaine, Jean Doré se dit prêt à «servir à nouveau les Montréalais, si nécessaire». Parmi les candidatures pressenties depuis des mois, M. Doré est le premier à se montrer disponible et pourrait ainsi laisser derrière d'autres personnalités toujours en réflexion.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Jean Doré a décidé de «remplir le vide» à Montréal, s'offrant pour débiter et, éventuellement, diriger la troisième voie politique à Montréal.

L'ancien maire de Montréal avait choisi hier de lancer son message devant la Jeune Chambre de commerce de Montréal, qui avait presque des allures d'une réunion d'anciens compagnons de route. Ils étaient 250 à s'être déplacés pour entendre M. Doré livrer un discours sobre, sans les fioritures interminables qui ont forgé au fil des ans l'image de verbomoteur de l'ancien maire de Montréal.

Il a lancé un appel aux Montréalais de tous les milieux pour former une table de discussions dès janvier, une première étape à la constitution d'un parti. Il a dit souhaiter un ralliement qui doit émerger à l'hôtel de ville avec des élus tels Sammy Forcillo, André Lavallée, Pierre Goyer, Pierre Gagnier, Michael Applebaum et Martin Lemay. Ce dernier, présent au dîner-causerie, estime qu'il s'agit là d'un petit pas dans la bonne direction.

D'entrée de jeu, M. Doré a pris le taureau par les cornes et s'est employé à reconnaître un certain nombre d'erreurs. «A titre de maire, j'en étais venu avec le temps à être happé par la machine, à être davantage un

représentant de l'appareil municipal et de mon parti auprès de la population que l'inverse», a-t-il expliqué.

M. Doré estime qu'il a tiré leçon de son passé à l'hôtel de ville et que les tumultes d'alors «forment l'expérience». Il souhaite maintenant être au cœur d'un «plan de match pour Montréal». «Cela commence par un rêve, une perspective, j'allais dire une vision», a affirmé M. Doré, faisant ainsi référence à son adversaire de 1994.

Sans jamais nommer Pierre Bourque, Jean Doré a critiqué les effets de la gestion de l'administration municipale. «J'ai une passion pour notre ville et ne peux rester indifférent devant le gâchis actuel alors que Montréal n'a jamais été aussi faible de toute son histoire moderne. [...] L'hôtel de ville de Montréal ne peut pas continuer d'être aux Affaires municipales à Québec. Il faut le rapatrier rapidement à Montréal», a-t-il déclaré.

Le maire Bourque avait un sourire en coin hier à l'hôtel de ville en pre-

nant connaissance des intentions de Jean Doré. «Je lui conseille d'attendre après 2015. On aura alors payé ses dettes de un milliard, et après, il pourra se représenter», a-t-il fait valoir.

La conseillère municipale du RCM, Thérèse Daviau, a également eu des mots très durs pour son ancien collègue, s'interrogeant sur la capacité de ce dernier à travailler dans le cadre démocratique d'un parti. «Quand on est rendu au point où on risque de créer peut-être une troisième voie qui pourrait vouloir dire que M. Bourque revient au pouvoir, je pense que je méconnaissais Jean Doré», a-t-elle tranché.

M. Doré n'a pas hésité à parler du RCM en l'appelant le «vieux RCM».

Quant à savoir si M. Doré est lié au mouvement politique Réseau Montréal, qui a démarré à la suite de la scission au sein du RCM et qui tenait une deuxième assemblée hier soir, il s'en est défendu, ne fermant toutefois pas la porte.

Le commando bouffe

La Couronne ajoute une accusation d'attroupement illégal

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

Trois jours après avoir été remis en liberté à la suite d'un jugement de la Cour supérieure, deux participants à la manifestation d'un commando bouffe à l'hôtel Reine-Elizabeth ont appris hier que la Couronne portait une accusation supplémentaire d'attroupement illégal en rapport avec l'événement du 3 décembre dernier. Une manifestation de solidarité envers les deux individus, qui a attiré en matinée quelques dizaines de personnes devant la Cour municipale, n'aura donc atténué en rien la volonté de la poursuite: leur procès aura lieu l'an prochain.

Libérés après neuf jours de détention, Alexandre Popovic et Yves Manseau devront attendre avant que leur cause soit entendue sur le fond. Ils pourront cependant le faire à l'air libre, le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, ayant statué vendredi qu'il était exagéré d'exiger d'eux qu'ils ne participent à aucune manifestation en attendant leur procès.

Le juge René Déry, de la Cour municipale, a fixé hier au 6 mai prochain la tenue du procès d'Alexandre Popovic, accusé, comme son collègue, de complot, vol de nourriture, incitation à commettre un vol, méfait et tapage public... avec, en prime, une accusation pour attroupement illégal. C'est cependant Yves Manseau, du

COBP (Citoyens-nes opposés-es à la brutalité policière), qui reviendra le premier devant un magistrat le 7 janvier pour la divulgation de la preuve.

M. Manseau, qui se représente lui-même, a tenté hier de faire modifier certaines clauses relatives à sa libération conditionnelle mais s'est buté au refus du procureur de la Couronne, Gérard Laguë, dont l'assentiment était requis pour que le juge Déry avale la demande de l'inculpé.

Le militant du COBP y voit un acharnement inacceptable de la part de la Couronne, qu'il entend contester de nouveau en Cour supérieure lorsque le délai légal de 30 jours suivant sa requête de vendredi dernier sera échu.

D'ici là, Yves Manseau devra s'abstenir de parler avec Jean-François Déglise, co-accusé dans cette affaire... et partenaire dans une coopérative de travail en train de mettre sur pied, dans le cadre d'un programme d'aide aux travailleurs indépendants, un journal communautaire dans le sud-ouest de Montréal. Pendant que des manifestants affichaient des slogans comme «La faim justifie les moyens» et «Nos vrais criminels sont au Parlement», le procureur a également refusé de permettre à M. Manseau de rencontrer Alexandre Popovic pour discuter avec lui de sa défense.

Des 108 personnes arrêtées au chic hôtel montréalais, 48 ont déjà reçu une sommation à comparaître.

EN BREF

Grande bibliothèque: un projet de loi

(PC) — Québec ira de l'avant avec le projet de doter Montréal d'une grande bibliothèque. La ministre responsable de la Culture, Louise Beaudoin,

déposera aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, un projet de loi qui précisera les orientations du gouvernement. L'emplacement de l'édifice n'est toutefois pas encore choisi. Le nouvel immeuble regroupera sous un même toit la Bibliothèque municipale de Montréal et les archives de la Bibliothèque nationale. Le projet est évalué à quelque 75 millions.

accueil
choix
emballages-cadeaux

de 9h à 22h
362 jours par année

LIBRAIRIE HERMÈS
1120, av. Laurier ouest
outremont, montréal
tél.: 274-3669 téléc.: 274-3660

Reproduction en fer coulé d'un chariot de cirque des années 1920 (30 cm)

Conseillers en décoration
Comptoirs de pièces de plomberie
Consultation gratuite des As-Plombiers

30 salles de bain en démonstration
Faut voir...

la boutique de plomberie DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél: 473-8492 • Internet: www.decor25.com

BOUTIQUE DU MUSÉE

Plus de 3 000 autres objets tout aussi distinctifs et originaux. Entrée libre à la boutique par la rue Saint-Paul. Fermé le lundi.

150, rue Saint-Paul Ouest, Vieux-Montréal
Téléphone : (514) 872-9150

POINTE-À-CALLIÈRE

Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal

Une radio communautaire se cherche une voix

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le projet a déjà trouvé sa voie: donner la parole aux groupes communautaires de Laval et faire de l'information locale. Il ne lui reste plus qu'à se doter d'une voix, c'est-à-dire une antenne. Lavallois, à vos postes! Une nouvelle radio communautaire pourrait bientôt entrer en ondes... si tout va bien.

Richard Germain et Michel Joly, les instigateurs du projet, ne crient pas victoire. Il leur reste en effet du pain sur la planche avant que la radio communautaire ne diffuse ses premières émissions sur le territoire de l'île Jésus. Ils devront obtenir une licence du CRTC et trouver quelque 400 000 \$ nécessaires au démarrage.

Au départ, l'idée est simple. Le duo Joly-Germain veut renforcer la voix communautaire à Laval. Les comparses, qui œuvrent tous deux au Jardin de la famille de Fabreville, dans le nord-ouest de l'île, déplorent le «vide» actuel dans leur paysage médiatique, la métropole portant ombrage à Laval. Outre les quelques hebdomadaires et une télévision communautaire en difficulté, il n'existe aucun média lavallois typique. «On s'attaque à un marché métropolitain sursaturé, on le sait, avoue Richard Germain. Mais dans ce marché sursaturé, Laval n'est pas bien desservie.»

Le Jardin de la famille de Fabreville est un organisme sans but lucratif auquel MM. Joly et Germain consacrent chacun une quarantaine d'heures à toutes les semaines. Dans ce local, où l'on vend à prix dérisoire des vêtements usagés aux pauvres, ils sont à même de constater que le communautaire a besoin d'une meilleure visibilité. «Si tu organises un événement pour amasser des fonds et que tu n'es pas backé par l'établissement, tu ne ramasses que des pinottes. Les journaux lavallois ne sont pas arrivés à mobiliser les gens. On espère que la radio va y arriver», déclare Michel Joly.

Ce dernier et Richard Germain préchent en quelque sorte pour leur paroisse. La leur et celle des autres. Il existe environ 300 organismes communautaires à Laval. «On veut que ça soit une radio de promotion qui unit le monde et aide les organismes communautaires», dit Richard Germain. On veut développer ce sentiment d'appartenance qu'on ne retrouve pas à Laval.

Par exemple, la nouvelle station, nommée CFJ (Centre de formation de l'île Jésus), veut mettre l'accent sur l'information locale (quartier par quartier), la formation professionnelle, la mise en valeur de la relève artistique et la découverte des communautés culturelles. «Notre stratégie de marketing est simple: si je parle de toi, tu vas m'écouter», explique Richard Germain.

Le marketing amène invariablement aux chiffres. Le démarrage nécessite un investissement de 400 000 \$ que ne peut assumer le Jardin de la famille de Fabreville. CFJ anticipe une subvention de 160 000 \$ du Conseil de développement régional de Laval (CDRL). Un effort de 80 000 \$ est demandé au gouvernement du Québec. Un montant de 60 000 \$ devrait provenir de l'implication du privé.

Enfin, la radio s'attend à recevoir 100 000 \$ de la Ville de Laval. Des discussions ont eu lieu avant les élections du 2 novembre avec l'administration Vaillancourt, assure Richard Germain. Mais la campagne électorale a retardé le projet. «On ne voulait pas faire de la politique, faire de la radio un enjeu électoral, dit-il. C'est une radio de promotion et non d'opposition.»

Richard Germain a bon espoir que la Ville mette la main dans sa poche. «On a l'appui du caucus ministériel et du député libéral Thomas Mulcair», se vante-t-il. Mais vérification faite auprès du cabinet du maire, il semble que l'administration municipale ne soit pas chaude à l'idée d'investir dans le merveilleux monde de la communication. «Il n'y a jamais eu d'engagements pour subventionner la radio communautaire, a dit France Hamel, l'attachée de presse du maire Gilles Vaillancourt. C'est l'argent des contribuables. Ce n'est pas le mandat de la Ville.»

Au CDRL, la secrétaire générale Manon Caron a confirmé que le projet était à l'étude. «Ils [MM. Germain et Joly] procèdent au montage financier et à l'analyse des coûts, a dit Mme Caron. On attend les données avant d'aller plus loin.»

Mme Caron a précisé que l'octroi d'une subvention était conditionnel à l'obtention d'une licence du CRTC. Sauf que les artisans du projet veulent obtenir des garanties financières avant de se présenter devant le CRTC. L'espoir est néanmoins permis. «C'est dur de s'attaquer au communautaire, parce que c'est un peu comme s'attaquer à la vertu», lance Michel Joly.

Sécurité et commodité

TOUT NOUVEAU MATHOPHILIE
436 TOME 2

Manuel 416, tome 1
Manuel 416, tome 2
Manuel 436, tome 1
Manuel 436, tome 2
Manuel 514, tome 1
2^e cycle du secondaire

Directrice de collection et auteur :
Louise Lafortune Ph.D.

Les manuels de cette nouvelle collection sont conçus pour aider certains élèves à soutenir leur «mathophilie» et pour en aider d'autres à passer de la «mathophobie» à la «mathophilie». Les moyens utilisés visent à ce que les élèves apprivoisent la mathématique et découvrent du plaisir à en faire.

L'approche développée dans la nouvelle collection MATHOPHILIE tient compte des dimensions cognitive, métacognitive, affective et sociale de l'apprentissage de la mathématique.

La nouvelle collection MATHOPHILIE répond aux exigences et contenus, aux principes directeurs et objectifs des nouveaux programmes de mathématique du ministère de l'Éducation.

Siège social :
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

...que pourriez-vous lui offrir de mieux?

Nos clientes adorent la «P5» non seulement parce qu'il est difficile pour un intrus d'y glisser la main mais parce qu'avec ses treize poches, il y a une place pour tout et tout est à sa place. En plus, la courroie réglable est des plus confortables.

Résistante, lavable à la machine, confectionnée de toile de coton 10 onces. Fond doublé de mousse pour protéger votre caméra contre les chocs. Un succès garanti ou argent remis.

Kaki, marine, couleur naturelle, noir ou brun 58 \$

Tilly Endurables
1050, av. Laurier Ouest
(514) 272-7791

Obtenez un catalogue gratuit
1-800-465-4249

• LES ACTUALITÉS •

Jour de fête à Sainte-Justine



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

GRÂCE à un nouveau traitement de pointe en cardiologie pédiatrique, six enfants âgés de 4 à 18 ans soignés à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal ont pu éviter une chirurgie à cœur ouvert. Les interventions, pratiquées par le Dr Joaquim Miro, ont eu lieu la semaine dernière et les bambins étaient présentés aux médias hier. Le traitement, mis au point aux États-Unis, consiste en une technique de fermeture par cathétérisme des communications interauriculaires.

Les groupes écologistes contestent la façon de faire de la Régie de l'énergie

Ils demandent une audience publique sur les règles de procédure de l'organisme

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Neuf groupes environnementaux, dont Greenpeace et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), de même qu'Option Consommateurs ont demandé hier à la Régie de l'énergie de tenir une « audience publique » sur ses règles de procédure pour corriger des « lacunes majeures » qu'ils jugent incompatibles avec « son obligation d'assurer un véritable rôle pour le public dans la prise de décision en matière énergétique à la lumière des considérations d'ordre environnemental, social et économique ».

Les groupes demandent une « audience » afin de pouvoir entendre le point de vue de toutes les parties et de mieux cerner ainsi les enjeux de ce débat en apparence technique.

Le banc assigné à cette requête, qui remet en question l'orientation donnée au projet de règlement sur la procédure de la Régie, était présidé par Lise Lambert, vice-présidente de cet organisme, qui a conçu le projet de règlement controversé avec ses deux collègues régisseurs, Catherine Rudel-Tessier et François Tanguay.

Les neuf requérants, qui ont récemment formé le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), sont, outre Greenpeace et l'UQCN, le Centre d'analyse des politiques énergétiques, le Comité Baie-James, Environnement Jeunesse, la Fédération québécoise du canot-camping, Au Courant, STOP et le Regroupement pour la surveillance du nucléaire.

Les neuf groupes, qui ont demandé une aide de quelque 22 000 \$ pour financer leurs recherches pour la mise au point d'une procédure plus compatible avec les objectifs de la nouvelle régie, ont eu l'impression d'être accueillis plutôt froidement par la vice-présidente de cet organisme. Celle-ci a répliqué à leur demande d'audiences publiques en disant que la Régie avait préféré ne « rencontrer personne sur la rédaction des règles » pour que tout le monde soit sur le même pied.

Et elle a donné une indication de ses préférences, sans consulter préalablement ses collègues, en disant que les règles qu'elle avait élaborées, « c'est plus difficile à vivre au début », mais qu'à tout prendre, « c'est une autre façon de concevoir la transparence ».

Éberlués, les groupes, habitués à la qualité d'écoute, à la neutralité et à l'ouverture d'organismes comme la commission Doyon, l'Office national de l'énergie et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), sont sortis de la salle en se demandant ouvertement si la nouvelle régie « était vraiment l'organisme capable de mettre le dossier énergétique à l'heure des besoins sociaux et environnementaux », comme l'ont expliqué les différents porte-parole des groupes présents.

Selon le Regroupement, le virage effectué par le gouvernement dans le dossier énergétique, malgré les consensus exprimés par la Table de consultation sur l'énergie, « affecte directement la crédibilité de la Régie et remet en question sa pertinence et sa raison d'être » en donnant l'impression qu'on la confine aux détails de la tapisserie plutôt qu'aux décisions fondamentales en énergie, jusqu'ici teintées de « considérations partisans », disent les groupes.

Les règles de procédure envisagées par la Régie ne sont pas à la hauteur des normes nord-américaines, ont plaidé les neuf groupes par la voix de leur avocat, Me Franklin S. Gertler, et constituent à plusieurs égards des « reculs », même par rapport à celles de la vieille Régie du gaz, fusionnée dans la nouvelle Régie de l'énergie.

Ces nouvelles règles, indique le mémoire des groupes, « favorisent les intérêts du gouvernement et des distributeurs » car elles forcent par exemple les environnementalistes à n'avoir qu'un seul représentant, ce qui nierait leur droit de s'associer librement. Un autre article permet de remettre en question la représentativité des groupes pendant qu'un autre les oblige à révéler leur stratégie et leurs témoins au début de l'audience, donnant le temps à leurs adversaires, beaucoup mieux nantis, de préparer leur contre-interrogatoire et de trouver de nouveaux témoins. D'autre part, seuls les « participants » officiels auraient droit de contre-interroger, un droit que le regroupement réclame pour vérifier le « bien-fondé de la preuve économique et environnementale présentée par les distributeurs » et autres promoteurs.

Les groupes réclament enfin un droit d'accès à tous les documents de chaque dossier, y compris les mémoires de la présente consultation, et une politique de financement direct.

EN BREF

Sénat: fin de l'obstruction

Ottawa (PC) — Après avoir fait obstruction à l'adoption du projet de loi modifiant le Régime de pensions du Canada, les sénateurs conservateurs ont conclu hier un accord avec le gouvernement, ce qui devrait permettre de reprendre le temps perdu et assurer l'adoption d'importants projets de loi d'ici Noël. Les conservateurs avaient eu recours à une règle de procédure peu usitée pour bloquer les travaux du Sénat, retardant l'adoption

de législations comme l'amendement sur le système scolaire de Terre-Neuve et les changements au Code criminel. À l'approche des six semaines de congé parlementaire du temps des Fêtes et de la date prévue pour l'entrée en vigueur de la réforme — en janvier —, le ministre des Finances Paul Martin a accepté, afin de dénouer l'impasse, de retarder l'entrée en vigueur d'une section clé du projet de loi. Les changements à la façon dont le fonds de pension sera géré seront donc en vigueur à compter du 31 mars, une fois que les sénateurs auront eu le temps d'étudier la question.

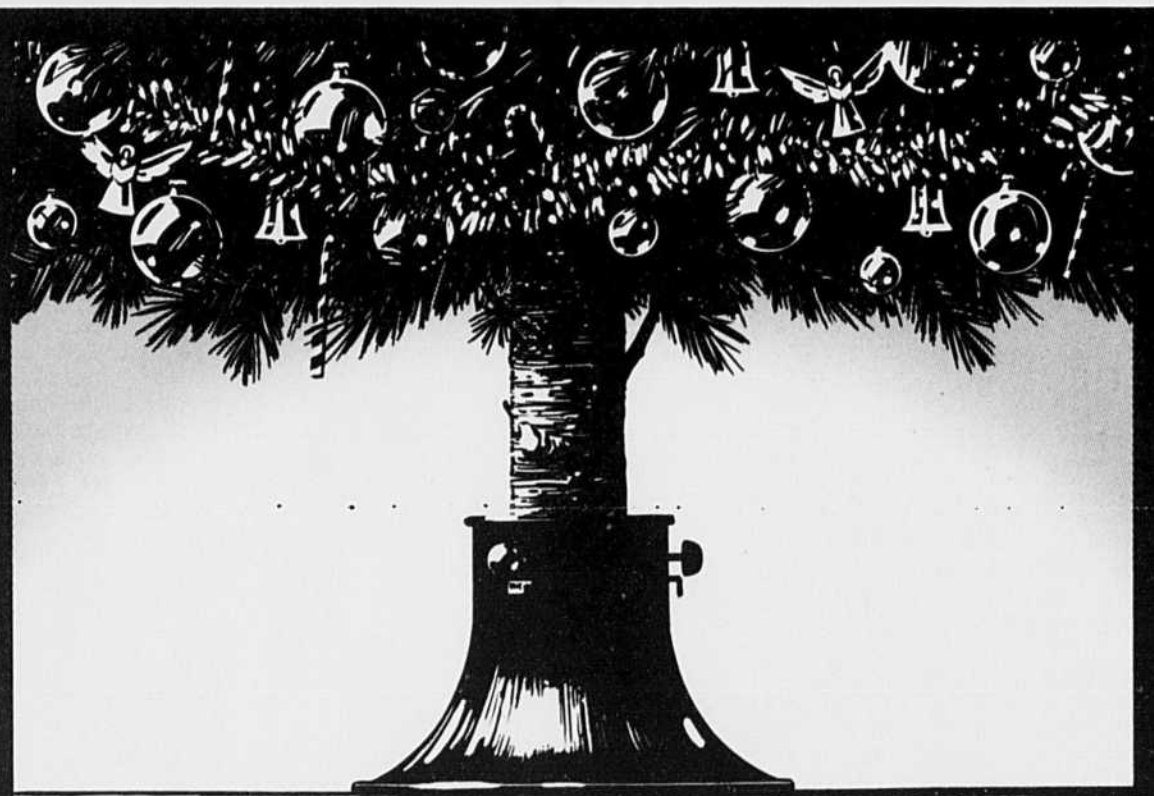
raître. Le mandat de la commissaire Boissinot sera de toute évidence prolongé au-delà du 23 décembre puisque ce n'est qu'en janvier que devraient avoir lieu les audiences publiques de la CAI dans cette affaire.

La CECM changera de nom, après tout

(Le Devoir) — La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), qui voulait devenir la Commission des écoles du centre de Montréal (CECM) et ainsi conserver son sigle même en changeant de territoire, a finalement changé d'idée à la suite d'un avis de la Commission de toponymie du Québec. La Commission de toponymie a en effet fait savoir au directeur de la CECM, Yves Archambault, qu'elle estimait que l'expression générique de base « commission scolaire » devrait être retenue par l'ensemble des futures structures scolaires. La CECM deviendrait alors la Commission scolaire du centre de Montréal. Mais cette appellation perdrait son charme car les commissaires de la CECM avaient avant tout voulu préserver le sigle existant en gardant les mêmes quatre lettres. À la suite de l'avis de la Commission de toponymie, la CECM discutera sans doute à nouveau de son nouveau nom bientôt.

Bouchard devant la CAI

(Le Devoir) — Le premier ministre Lucien Bouchard a comparu hier devant la commissaire de la Commission d'accès à l'information, Diane Boissinot, dans le cadre de son enquête sur les allégations de divulgation de renseignements personnels impliquant le cabinet de M. Bouchard. La semaine dernière, Mme Boissinot a rencontré la ministre déléguée au Revenu, Rita Dionne-Marsolais, son prédécesseur, Roger Bertrand, ainsi que les membres de leurs cabinets respectifs. Aujourd'hui, ce sera au tour de l'ancien chef de cabinet bloquiste André Néron de com-



ILS SERONT LÀ À TEMPS, C'EST PROMIS.

Nous offrons tous les services qu'il vous faut. Que vos envois soient locaux, nationaux ou internationaux, Postes Canada a un service pour chaque horaire et pour chaque budget. Alors, s'il faut que ce soit sous le sapin demain matin, le surlendemain ou d'ici une semaine, nous sommes là. Avec le service approprié. Et au prix qui vous convient. Que ce soit à l'autre bout de la ville ou à l'autre bout du pays, peu importe: ce sera livré à temps pour Noël, c'est garanti.*

Passez à votre comptoir postal pour plus de détails.



*Pour certains services et selon la date d'achat. Certaines conditions s'appliquent. Pour les livraisons internationales, veuillez communiquer avec votre comptoir postal.

Grèches
Cadeaux
Librairie
Art religieux

10% DE RABAIS
SUR LES GRÈCHES
sur présentation de cette annonce

Desmarais & Robitaille

60, rue Notre-Dame O., Montréal
845-3194

COMITÉ SAINT-LAURENT

LA RÉFÉRENCE DE QUALITÉ
EN JOAILLERIE HAUT DE GAMME.

DISPONIBLE SUR RENDEZ-VOUS
DANS LES ATELIERS SUIVANTS:

Gilbert Rhème
Lachute (514) 562-8065

Antoine Lamarche
Montréal (514) 849-2816

Robert Ackermann Inc.
Westmount (514) 939-5651

Georges Schwartz
Montréal (514) 288-2895

SOPC Québec

Votre bière est toujours brassée ici. Et elle continuera de l'être.

Nous avons récemment annoncé certaines décisions concernant nos employés et notre brasserie de Montréal. Ces actions ont pu laisser croire que nous allions produire en Ontario la bière destinée au Québec. Ce n'est pas le cas.

Plus de 98 % de la bière Molson consommée au Québec est brassée ici, au Québec. Il n'est absolument pas question de changer cela. D'ailleurs, notre brasserie de la rue Notre-Dame est la plus importante au pays. Les récentes décisions que nous avons annoncées ne visent qu'à renforcer cette position.

C'est ici, il y a 211 ans, que notre Brasserie est née. Et c'est ici que nous souhaitons continuer à grandir.

MOLSON 
Brassée au Québec depuis 211 ans

Si vous avez des questions ou des commentaires, composez le 1 800 MOLSON 1.

**PROFESSEUR OU PROFESSEUSE DE PLEIN EXERCICE EN
THÉOLOGIE**

AVEC SPÉCIALISATION EN ÉTHIQUE

Poste conduisant à la permanence

La Faculté de théologie est à la recherche d'un professeur ou d'une professeure de théologie avec spécialisation en éthique. (Nomination sujette à l'approbation du budget au rang de professeur adjoint).

Exigences:

- Doctorat en théologie.
- Bilinguisme: Français, Anglais (La personne aura à enseigner principalement en français).
- Le/la candidat(e) doit posséder: i) des compétences en théologie morale; ii) des connaissances des approches et des méthodes dans l'histoire de la théologie morale catholique; iii) une connaissance des problématiques (questions et des débats) contemporaines dans le domaine de l'éthique.
- Priorité sera donnée à une personne dont le dossier lui permet d'être rapidement admise à l'École des études supérieures et de la recherche.

Fonctions:

- Enseignement aux trois cycles [B.Th.; M.A.; L.Th.; Ph.D.(Th.); D.Th.].
- Élaboration d'un programme de recherche propre à son champ d'engagement et direction de travaux de recherche aux études supérieures.
- Accompagnement intellectuel des étudiant(e)s.
- Participation aux comités de la Faculté.

Traitement : Salaire et possibilité de promotion selon les normes de l'Université.

Entrée en fonction: Le 1^{er} juillet 1998.

Les candidat(e)s doivent acheminer leur curriculum vitae, des relevés de notes officiels, une liste de leurs publications et trois (3) lettres de recommandation d'ici le 31 janvier 1998 à:

M. le Doyen de la Faculté de théologie
Université Saint-Paul

223, rue Main, Ottawa (Ontario), Canada K1S 1C4

Conformément aux exigences présentes en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux personnes de citoyenneté canadienne et aux personnes domiciliées en permanence au Canada.

Professeurs de finance

Le Service de l'enseignement de la finance est à la recherche de professeurs de carrière et de praticiens de la finance. Les postes sont ouverts à compter du 1^{er} juin 1998.

L'École des Hautes Études Commerciales est une grande école professionnelle de gestion au niveau universitaire et d'envergure internationale. Elle mise sur un corps professoral qui excelle en matière d'enseignement et de recherche en gestion. L'École offre des programmes de baccalauréat, de MBA, de M.Sc., de diplômes d'études supérieures, de doctorat ainsi que des programmes de certificat.

Nature de la fonction

Le professeur prend activement part à l'enseignement et à la préparation de cours. Il effectue également de la recherche en gestion et encadre les étudiants dans leur cheminement universitaire. Il peut être appelé à assumer diverses tâches administratives et à participer à des activités de rayonnement dans le milieu des affaires.

Exigences

Professeur de carrière : posséder ou être sur le point de terminer un doctorat en gestion, spécialisation finance. **Praticien de la finance :** posséder un diplôme de maîtrise et avoir au moins dix (10) années d'expérience pertinente et une vaste expertise en finance.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur dossier personnel, **avant le 23 janvier 1998**, par courrier électronique : postes.finance@hec.ca, par télécopieur : (514) 340-5632, ou par la poste au Comité de sélection, Service des ressources humaines, École des Hautes Études Commerciales, 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec), H3T 2A7.

Les candidats en début de carrière doivent faire parvenir trois lettres de recommandation, séparément et directement par les signataires.

Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse.

Ces postes offrent des chances d'emploi égales à tous. De façon à alléger la lecture de ce texte, le genre masculin est utilisé pour désigner tant le masculin que le féminin.

**POSTE DE PROFESSEURE,
PROFESSEUR D'ÉDUCATION
MUSICALE**

Fonctions

- Enseignement en éducation musicale aux 1^{er}, 2^e et 3^e cycles en collaboration avec les professeurs et les professeurs en place
- Coordination et développement des stages au primaire ou au secondaire
- Direction de thèses, mémoires et essais en éducation musicale
- Direction de projets de recherche dans le domaine

Qualifications

- Doctorat en éducation musicale ou l'équivalent
- Expérience de recherche en application des théories contemporaines d'enseignement et d'apprentissage de la musique au primaire ou au secondaire
- Intérêt prononcé pour la pédagogie musicale à tous les niveaux d'enseignement
- Expérience d'enseignement de la musique dans le système scolaire et à l'université
- Maîtrise des principaux outils informatiques appliqués à l'éducation musicale
- Publications dans des revues spécialisées
- Conférences dans des congrès de sociétés savantes
- Capacité de travailler en équipe
- Capacité de travailler en français

Date de clôture du concours : le vendredi 27 février 1998

Date prévue d'entrée en fonction : le 1^{er} août 1998

Traitement : selon les normes de la convention collective en vigueur

Faire parvenir **avant le 27 février 1998** votre demande ainsi que votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

Monsieur Raymond Ringuette, doyen
Faculté de musique
Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4

Faculté de musique

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

♦ CARRIÈRES ET PROFESSIONS ♦



L'Institut canadien d'éducation des adultes, organisme de recherche, d'intervention, de concertation et d'innovation visant à promouvoir le droit des adultes à la formation continue, est à la recherche d'une:

DIRECTION GÉNÉRALE

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, la direction générale est responsable de diriger et de planifier l'ensemble des activités de l'organisme. Elle assure l'analyse stratégique de l'Institut et agit comme porte-parole.

PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVÉR :

- Avoir une vision large des enjeux de la formation continue, assurer le positionnement de l'organisme et accroître son rayonnement et son leadership;
- Finaliser et mettre en oeuvre un plan de développement stratégique et de financement;
- Coordonner l'ensemble des activités et projets et les arrimer à la mission d'ensemble de l'organisme.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS MAJEURES :

- Contribuer, avec les instances à la définition des orientations et analyse stratégique de l'organisme, à la conception des politiques de gestion et s'assurer de leur mise en oeuvre;
- Mettre en place les structures et les modes d'organisations nécessaires à l'implantation des orientations stratégiques;
- Développer et maintenir des relations dynamiques avec les organismes gouvernementaux, les membres et les partenaires de l'Institut;
- Assumer la responsabilité première du financement de l'organisme, de la gestion des ressources humaines et financières;
- Coordonner et animer l'équipe interne et maintenir un climat de travail stimulant et harmonieux. Favoriser un climat de collaboration au sein de l'équipe et une grande synergie entre les projets.

EXIGENCES :

- Au moins trois ans d'expériences dans un poste de direction;
- Expérience solide en recherche de fonds dans des OSBL et en gestion de projets;
- Formation universitaire de 2e cycle dans une discipline appropriée ou expérience équivalente;
- Maîtrise de la problématique de la formation continue et connaissance approfondie des réseaux institutionnels, syndicaux et communautaires;
- Capacité d'analyse et de communication écrite et verbale;
- Connaissance de l'anglais.

CONDITIONS :

- Entrée en fonction début février
- Salaire et avantages sociaux établis selon la politique salariale en vigueur.

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre faisant état de vos motivations et de votre vision d'avenir de l'Institut, **avant le 12 janvier 1998**.

Comité de sélection, Institut canadien d'éducation des adultes, 5225, rue J. Berri, Bureau 300, Montréal H2J 2S4.

Télécopieur: 514-948-2046



INTER PARES

WORKING FOR CHANGE... AMONG EQUALS
OUEVRER POUR LE CHANGEMENT... ENTRE ÉGAUX

Inter Pares, une organisation canadienne de justice sociale, crée des liens avec des groupes du tiers monde et appuie des programmes de développement communautaire. Inter Pares travaille aussi à sensibiliser le public canadien et à faire des pressions politiques pour favoriser la compréhension des causes, des effets et des solutions aux problèmes de pauvreté dans le monde. Le personnel d'Inter Pares forme une équipe de gestion coopérative qui s'appuie sur le principe de parité — parité de salaire et de responsabilité. Tous les membres du personnel partagent le travail administratif et participent à la collecte de fonds.

Inter Pares est à la recherche de deux personnes pour remplir les postes de coordonnateur ou coordonnatrice des relations avec les donateurs et d'agent ou agente de programme.

Coordonnateur ou coordonnatrice des relations avec les donateurs

La personne devra coordonner le travail de ses collègues pour le développement et la mise en oeuvre des stratégies de collecte de fonds et des relations avec les donateurs.

Agent ou agente de programme

La personne devra planifier, développer et gérer un programme d'activités avec des partenaires du tiers monde et en lien avec de nombreux groupes et individus au Canada. L'agent ou l'agente de programme devra également élaborer des stratégies pour revendiquer la justice et l'équité au niveau national et international à travers de nombreuses activités telles que la représentation politique, l'organisation de rencontres et tournées, la recherche et l'analyse, la rédaction de documents divers et la recherche de fonds.

Qualités requises

La personne postulant à l'un ou l'autre des deux postes devra:

Être bilingue, avec une excellente maîtrise du français écrit et parlé.

Posséder des compétences en gestion financière.

Être capable de travailler en équipe, et être capable de travailler sans supervision directe.

Avoir la flexibilité de travailler à des heures irrégulières, et être prête à voyager.

Posséder des connaissances en coopération internationale et/ou dans le domaine de l'action sociale au Canada.

Maîtriser des logiciels courants y compris le traitement de texte et une base de données.

Posséder une connaissance de l'espagnol serait un atout.

Salaire et conditions

Tous les membres du personnel d'Inter Pares reçoivent le même salaire de 37,904 \$, de même que des bénéfices marginaux généreux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre indiquant les raisons qui les motivent à faire leur demande à Inter Pares, **avant le 16 janvier 1998**, et en précisant le poste convoité, au **Comité de sélection, Inter Pares, 58 rue Arthur, Ottawa, ON, K1R 7B9**.



LA FORCE DE LA SCIENCE

**PROFESSEUR(E)-CHERCHEUR(E)
(Télécommunications sans fil)**

DOMAINE D'EXPERTISE :

Expérience pertinente en recherche de préférence reliée à l'un des thèmes suivants :

- Télécommunications sans fil
- Radio fréquence
- Traitement des signaux

FONCTIONS :

- Poursuivre des travaux de recherche fondamentale et appliquée en communications personnelles.
- Participer à des activités d'enseignement de 2^e et 3^e cycles, à l'encadrement et à la formation d'étudiants et de chercheurs.
- Participer à des travaux d'équipe et diriger des équipes pluridisciplinaires.

EXIGENCES :

- Détenir un doctorat en génie électrique ou dans un domaine connexe.
- Avoir démontré de l'autonomie scientifique.
- Faire preuve d'entrepreneurship et avoir la capacité d'autofinancer ses recherches. Le dossier des publications, des subventions et des contrats sera partiellement étudié.
- Une expérience postdoctorale dans un milieu autre que son université d'accueil est souhaitée.

LANGUE DE TRAVAIL : La langue de travail est le français.

LIEU DE TRAVAIL : INRS-Télécommunications, Ile des Soeurs, Verdun (Québec).
(Site internet: <http://www.inrs-telecom.quebec.ca>)

SALAIRE :

Selon la convention collective en vigueur à l'INRS.

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae complet, une copie de leurs trois publications les plus importantes, un bref résumé de leurs intérêts de recherche et d'enseignement et le nom et les coordonnées de trois références, en y indiquant le numéro du concours **SP 97-65**, avant le **23 janvier 1998**, au :

Directeur des ressources humaines
Institut national de la recherche scientifique
Place de la Cité, Bureau 640
2600, boulevard Laurier, Case postale 7 500,
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7
dir_rhum@inrs.quebec.ca

L'INRS souscrit au principe de l'égalité en emploi.



Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique



**Pour réservation
publicitaire, composez
985-3316
ou
1-800-363-0305**

**télécopieur
985-3390**

**AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES
PROTECTEUR UNIVERSITAIRE**

L'Université Laval sollicite des candidatures pour combler la vacance au poste de protecteur universitaire et invite toute personne ou organisme à faire acte de candidature ou à proposer des candidatures.

Le mandat d'une durée de cinq ans peut, après évaluation et consultation, être renouvelé une fois.

**Fonctions de la personne occupant le poste de
protecteur universitaire**

Le protecteur est garant de la justice et de l'équité du traitement des membres de la communauté universitaire. Il a pour fonctions principales d'accueillir les plaintes et les demandes d'information et de conseils, de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire et de transmettre ses recommandations aux personnes ou aux organismes intéressés. Il a aussi pour fonction de contribuer à l'amélioration des pratiques universitaires de justice et d'équité, notamment par l'information de la communauté universitaire et par la formulation de modifications aux politiques et règlements.

Travaillant en toute indépendance, cette personne ne se rapporte qu'au Conseil universitaire et au Conseil d'administration auxquels elle fait rapport annuellement et auxquels elle peut en tout temps soumettre des rapports spéciaux.

Exigences

- avoir personnellement un sens profond de la justice et de l'équité;
- disposer d'une grande capacité d'écoute et être capable d'entendre toute personne et tout grief en toute objectivité;
- être capable de travailler de façon très autonome;
- pouvoir maintenir la confidentialité la plus totale sur les cas individuels traités;
- pouvoir communiquer avec les différents intervenants avec beaucoup de tact et de discrétion;
- avoir une grande connaissance des principes fondamentaux des droits de la personne;
- être capable d'analyser les situations avec rigueur, objectivité et indépendance d'esprit;
- disposer d'une expérience pertinente;
- maîtriser le français et l'anglais écrits et parlés.

Le protecteur doit posséder une excellente formation générale de niveau universitaire, et une connaissance du milieu universitaire serait un atout.

Le traitement sera établi selon les normes en vigueur.

Le Conseil universitaire et le Conseil d'administration doivent procéder à la nomination du protecteur universitaire au plus tard en avril 1998.

Les personnes faisant acte de candidature doivent joindre à leur curriculum vitae un texte d'environ 1000 mots expliquant en quoi elles sont aptes à remplir cette fonction et comment cette nomination se situerait dans l'évolution de leur carrière. Les candidatures et les propositions de candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être soumises par écrit et parvenir au plus tard le **29 janvier 1998** au bureau du président du Comité:

M. François Tavenas
Recteur
Pavillon des sciences de l'éducation, local 1656
Université Laval
Québec (Québec)
G1K 7P4



Rectorat

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

L'Université Laval applique un programme d'équité en emploi qui prévoit que la moitié des postes à combler le seront par des femmes.



LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

Faculté de musique

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Paul Martin nomme Claude Dauphin conseiller principal pour le Québec

L'ex-député a été le président d'Option Canada, une créature référendaire qualifiée de «compagnie bidon» par les enquêteurs du DGE

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministre des Finances, Paul Martin, a choisi Claude Dauphin comme conseiller principal pour le Québec, le même M. Dauphin qui fut président d'Option Canada, un organisme dont le rôle durant la campagne référendaire de 1995 a fait l'objet d'une enquête du Directeur général des élections du Québec.

Le ministre des Finances s'appuiera donc sur une personne qui a accepté d'agir, sur papier, comme président d'une organisation qualifiée, par les enquêteurs du DGE, de «compagnie bidon» mise sur pied pour permettre au Conseil pour l'unité canadienne de poursuivre des activités politiques sans voir son droit d'émettre des reçus pour fins d'impôt remis en question.

Option Canada a été incorporé le 7 septembre 1995. Il recevait 17 jours plus tard une subvention d'un million de dollars pris à même les budgets de Patrimoine Canada pour la promotion des langues officielles. Neuf jours plus

tard, le lendemain de l'émission des brefs référendaires, il avait droit à deux millions supplémentaires d'Ottawa. Un versement final de 1,8 million a suivi le 20 décembre, question de régler les derniers comptes en souffrance. Option Canada a donc reçu une subvention totalisant 4,8 millions, soit une aide cinq fois plus importante que celle accordée, la même année, à la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

L'attribution de cette subvention à la veille et durant la période référendaire a poussé le DGE à faire enquête afin de s'assurer qu'aucune dépense n'avait été engagée en contravention de la Loi sur les consultations populaires.

L'investigation n'a pas permis d'éclaircir cette situation car de l'aveu même des administrateurs du groupe, le siège social d'Option Canada n'aurait servi que de boîte aux lettres, il n'y aurait eu aucune réunion de l'exécutif et il n'existerait aucun bilan, rapport financier ou procès-verbal. En fait, un d'entre eux admettait ouvertement n'avoir été administrateur juridique que sur papier.

Quant à M. Dauphin, il a confié aux enquêteurs n'avoir

jamais participé à des réunions de l'exécutif ni eu vent de l'existence d'un seul bilan financier. Il était cosignataire des chèques mais il n'en a jamais vu un seul. Il aurait remis sa démission d'Option Canada à la fin du mois de décembre 1996.

Cette affaire a valu de nombreuses critiques et questions à la ministre du Patrimoine, Sheila Copps. Elle a toujours répliqué qu'elle n'avait pas à s'excuser pour prendre la défense de son pays et que le Vérificateur général se penchait sur ce dossier. A son avis, cependant, aucune règle n'a été violée. On ignore encore les conclusions du Vérificateur général.

Avocat, M. Dauphin a été député libéral à l'Assemblée nationale de 1981 à 1994. En avril 1994, il a pris la direction de la délégation du Québec à Boston, un poste d'où il a été délogé huit mois plus tard par le gouvernement de Jacques Parizeau. De 1995 à 1996, il a été directeur des projets spéciaux du Conseil pour l'unité canadienne. Il a ensuite pris la direction du cabinet du whip de l'opposition libérale à Québec.

L'éducation n'en a pas fini avec les compressions, reconnaît Bouchard

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Lucien Bouchard a promis pour bientôt la fin des compressions dans le secteur de l'éducation, même s'il a aussi reconnu dans un même souffle qu'il y aura encore «un petit effort raisonnable à faire».

«Dans le domaine de l'éducation, nous sommes également en fin d'effort. Il en reste un à faire, mais il sera très raisonnable. Il tient compte de nos priorités. Mais c'est un effort infiniment moins considérable que celui qui a déjà été consenti», a-t-il précisé hier en Chambre.

De son côté, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a confirmé que la prochaine enveloppe budgétaire allouée par son ministère en 1998, même si elle doit être gelée au niveau de cette année (1997), forcera quand même le gouvernement et les commissions scolaires à continuer leurs efforts de rationalisation en tenant compte de la croissance normale des dépenses. «Mais, a-t-elle ajouté, il n'y a pas d'efforts supplémentaires que nous prévoyons demander à l'ensemble des réseaux, autrement que ceux compris dans la progression normale d'une dépense, à partir du moment où on gèle les budgets.»

Ces mises au point ont été rendues nécessaires à la suite des prétentions de la Fédération des commissions scolaires qui, lundi, publiait des chiffres, repris en Chambre hier par le porte-parole libéral François Ouimet, indiquant que l'éducation devait s'attendre à des coupes additionnelles de 350 millions pour l'ensemble du réseau en 1998.

«J'ai vu le communiqué émis par la Fédération, a expliqué Mme Marois, et j'ai immédiatement confirmé qu'il ne s'agissait d'aucune façon de ce qui sera demandé au secteur de l'éducation quant à l'effort budgétaire pour l'an prochain [...] J'ai dit qu'il n'était aucunement question d'une hauteur de l'ordre de 350 millions.»

Mme Marois a expliqué que l'effet du gel budgétaire n'implique par nécessairement que des efforts de compression ne seront plus utiles. «Le gel budgétaire, a-t-elle dit, a un effet d'effort et de rationalisation parce que, dans les faits, les dépenses salariales et de fournitures progressent au rythme de l'inflation. Quand on gèle un budget de neuf milliards, même dans un gel, il y a une légère augmentation des dépenses.»

Aux questions répétées de l'opposition, le premier ministre a suggéré d'attendre la publication des prochains crédits avant de sauter aux conclusions. «Nous sommes en train de définir les niveaux relatifs de ressources allouées à chaque ministère, a-t-il dit, et au mois de mars nous déposerons les crédits pour discussion et adoption en cette Chambre.»

Fondation canadienne pour l'innovation

Manley dénonce le «chantage» de Marois et Rochon

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Priant le gouvernement du Québec de «renoncer aux stériles querelles de clocher», le ministre de l'Industrie, John Manley, s'est dit indigné hier «de l'intimidation et du chantage intolérables» pratiqués par les ministres Marois et Rochon.

Dans une lettre dépechée à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, et à son collègue de la Santé, Jean Rochon, M. Manley accuse le gouvernement québécois de vouloir marquer des points politiques dans ce dossier.

Mme Marois a laissé entendre que les hôpitaux et universités du Québec pourraient voir leurs fonds gouvernementaux réduits s'ils acceptaient des subventions en provenance de la Fondation canadienne pour l'innovation, une fondation fédérale dotée d'un budget de 800 millions de dollars.

Pour M. Manley, cela équivaut à du chantage.

«Au lieu de menacer et d'interdire, votre gouvernement

aurait tout avantage à travailler de concert avec les universités. Procéder autrement équivaut à mettre en doute leur crédibilité et leur compréhension profonde des besoins stratégiques de la recherche au Québec [...]»

«Tout désireux que soit votre gouvernement de marquer des points contre Ottawa, je ne puis le croire irresponsable au point de priver ses chercheurs d'une chance aussi exceptionnelle d'entreprendre des travaux novateurs en sciences et en technologie, travaux qui permettraient à la population du Québec de participer de plain-pied à l'économie du savoir.»

M. Manley rappelle que la Fondation canadienne pour l'innovation est une fondation «indépendante et à l'abri de toute ingérence politique» qui fait des choix «en fonction du mérite».

Selon lui, «il est plus que probable» que les universités sollicitent «l'aval de Québec pour les projets qu'elles entendent soumettre» puisque les règles de la Fondation les obligent à «obtenir au préalable un financement représentant 60 % du coût du projet».

Mme Marois avait dit craindre que le fédéral s'immisce dans ce champ de compétence provinciale et ne tienne pas compte des priorités de recherche du Québec.

Faux, répond M. Manley. Il n'est pas du tout question que le fédéral dicte ses priorités de recherche à la Fondation canadienne pour l'innovation, a-t-il rétorqué vivement hier, à l'issue de la réunion du conseil des ministres.

«Dès que la fondation a été créée, l'argent a été transféré à la fondation. C'est une fondation indépendante du gouvernement; on ne doit pas donner des instructions à la fondation.»

Il répète que le gouvernement fédéral a toujours joué un rôle clé dans le domaine de la recherche et du développement et que personne n'a remis en cause ce rôle, sauf quelques politiciens «en veine de querelle».

L'Association des universités et collèges du Canada, l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université et quatre autres organismes ont déploré hier les visées de Québec.

En faisant du 0 à 100 km/h en 8,2 secondes, vous arriverez plus vite à votre club privé.



LA MAZDA MILLENIA 1998

En appuyant sur l'accélérateur de la surprenante Mazda Millenia 1998, vous tomberez carrément en amour. Les lignes fluides et élancées de la Millenia S cachent un puissant V6 de cycle Miller qui vous procurera de grandes émotions, tout en permettant de réduire la consommation de carburant. Et ce n'est pas tout ! La Millenia vous propose également une suspension multibras, des freins antibloquage et des pneus radiaux toutes saisons pour une meilleure tenue de route et des arrêts sur commande. De plus, son intérieur spacieux et luxueux est équipé de sièges garnis de cuir. Pas surprenant que le magazine Motor Trend ne tarisse pas d'éloges sur la Millenia et la classe comme « la berline de luxe par excellence ». Étonnamment, elle vous est offerte à un prix nettement inférieur à celui de ses concurrentes. Pas mal ! Alors, montez à bord d'une Millenia dès aujourd'hui et évadez-vous dans le grand luxe.

mazda

LOCATION À PARTIR DE
398 \$* LOCATION
Abonnement MAZDA
par mois/24 mois

Visitez notre site internet : www.mazda.ca

Le modèle illustré peut différer ; il est utilisé à titre indicatif seulement. *Offre valable sur les nouvelles Millenia S 1998 (modèle #K4LN78TA00) en stock chez les concessionnaires à compter du 10 novembre 1997, pour un temps limité seulement. Les véhicules en stock peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Les concessionnaires peuvent louer ou vendre moins cher. Offre valable seulement pour la location au détail, pour un terme de 24 mois. D'autres termes sont disponibles. Le montant initial de 4 950 \$ ou l'échange équivalent, le paiement du premier mois, et le dépôt de sécurité de 500 \$ sont dus au moment de la transaction. Frais de transport et de préparation de 795 \$. Immobilisation, assurances, taxes et autres frais encourus par les concessionnaires en sus. Sur approbation de crédit de Credit Mazda Canada Inc. Maximum de 20 000 km par an. Frais de 6 \$ le kilomètre additionnel. Voir les concessionnaires participants pour les détails. Ne peut être combinée à aucune autre offre.

É D I T O R I A L

Bourgeons de dégel en Iran

Guy Taillefer

Le Grand Satan que sont les États-Unis aux yeux de Téhéran depuis près de vingt ans est tout à coup un peu moins satanique, s'il faut en croire l'appel à «un dialogue sérieux avec le peuple américain» lancé par le nouveau président iranien Mohamad Khatami. L'ouverture du pouvoir chiite est inédite et significative, mais encore faudra-t-il que ce président réformateur parvienne à faire avaler ce bourgeon de dégel aux conservateurs du clergé iranien, qui ne laisseront pas si facilement les modérés diluer l'orthodoxie révolutionnaire. Téhéran traverse des moments décisifs.

Dans un discours prononcé récemment dans sa province natale de Yazd, le président Khatami a déclaré: «D'abord vient l'Iran, ensuite l'Islam.» Dix-huit ans après la révolution islamique qui a chassé le chah, l'audace présidentielle pourrait annoncer, à défaut d'une autre révolution, un important rééquilibrage du pouvoir au profit des modérés, susceptible de mettre fin à l'isolement du pays face à la communauté internationale et de déboucher sur une libéralisation sociale. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres pour le nouveau président, élu avec près de 70 % des votes aux élections de mai dernier. Inquiète, l'aile conservatrice du clergé fait actuellement une poussée de fièvre intégriste. La répression contre les intellectuels libéraux s'intensifie — le chef du Mouvement de libération de l'Iran, Ebrahim Yazdi, le dissident iranien le plus influent, a été arrêté dimanche à Téhéran —, tout comme la spirale des violences organisées par des groupes radicaux contre tout ce qui, dans la rue, dans les salles de cinéma et dans les écoles, enfreint de près ou de loin le dogme islamiste.

La dictature religieuse de l'ayatollah Ali Khamenei, qui n'est pas que le chef spirituel du pays — il est aussi chef de l'armée, de la police et de la justice —, donne des signes de craquement. Mais les observateurs et les diplomates qui tentent de décoder la situation ne sont pas encore convaincus que le président Khatami fasse le poids face aux radicaux. Sa meilleure carte est sa victoire électorale massive. Fatigués de la vie d'otage que leur impose l'oligarchie religieuse, les Iraniens ne se sont pas fait prier pour profiter des bribes de liberté nouvelle, sous forme notamment de relâchement de la censure sur les livres et les films, que leur a procurées l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement. Les indices de cette nouvelle liberté se multiplient et se manifestent de plus en plus ouvertement. Le mois dernier, des étudiants de l'Université de Téhéran ont manifesté pour que les mandats de l'ayatollah Khamenei et de

ses successeurs soient limités dans le temps. Ailleurs, un leader de l'opposition libérale-islamique s'est prononcé en faveur de la séparation de l'État et du clergé. À la mi-novembre, un éminent théologien, l'ayatollah Hossein Ali Montazeri, éperonné par le climat d'ouverture postélectoral, a remis en cause la légitimité du chef spirituel.

Le nouveau président possède un second atout, celui de ses percées sur la scène internationale. Sa victoire électorale surprise a été favorablement accueillie en Occident et dans le monde arabe, qui ont espéré y voir les signes du début de la fin de la théocratie iranienne et de son prosélytisme révolutionnaire. Face au monde arabe, le président Khatami a enregistré en peu de temps des succès importants. Le sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), qui a permis aux pays arabes de faire ponctuellement l'unité contre l'intransigeance du gouvernement israélien de Benjamin Nétanyahou, a été pour lui l'occasion de certains progrès diplomatiques face à Ryad et au Caire et a donné lieu de sa part à des efforts de réconciliation avec l'Irak et Yasser Arafat. Ces complicités, même fragiles, devraient aider M. Khatami à consolider son pouvoir.

Les relations avec les États-Unis sont évidemment plus délicates, pour ne pas dire plus secrètes. Sous le couvert d'une haine partagée, les États-Unis et l'Iran prennent soin, depuis des années, d'épargner les intérêts stratégiques l'un de l'autre dans la région. Il était donc en ce sens attendu que le président Clinton, voyant le président Khatami lui jeter un regard conciliant, sauterait sur l'occasion d'envisager publiquement l'ouverture entre Washington et Téhéran de discussions directes susceptibles de mener à une normalisation de leurs relations.

Le président Khatami n'en marche pas moins à ce sujet sur des œufs. L'Iran a élevé son anti-américanisme au rang de dogme. Déconstruire ce dogme ne lui sera pas aisé. Avec beaucoup de prudence, ce mollah réformateur teste pour le moment les limites de son autorité et de son autonomie politique au sein d'une théocratie qui n'a pas l'habitude d'endurer longtemps la dissidence.

L'aile

conservatrice

du clergé fait

une poussée de

fièvre intégriste.



La radicalisation étagée

Pour tout et pour rien, des leaders d'opinion, dans les médias ou en politique, s'en prennent à ce qu'ils nomment les «purs et durs» du PQ. Bouscémisaires parfaits, ces militants sont affublés des pires épithètes. On les traite de radicaux, d'ayatollahs, d'enragés, de fous de la langue, d'extrémistes, d'intégristes, d'idéologues, d'orthodoxes, de dogmatiques, etc. Bientôt, on nous dira qu'ils bouffent des petits Anglais en sauce béchamel!

Avant chaque conseil national du PQ, on nous rejoue ce mauvais western où les bons cow-boys sont ceux qui suivent la ligne dictée par certains commentateurs et où les méchants, les purs et durs, sont ceux qui la refusent. Bref, est modéré celui qui pense comme la plupart

paru récemment chez Boréal).

Cela dit, il est vrai qu'on retrouve dans toutes les sociétés des positions vraiment extrémistes. Le problème est que l'usage abusif de ces étiquettes contre des idées qui, en fait, n'ont rien de radical et méritent d'être débattues, effrite notre capacité d'identifier les expressions réelles d'extrémisme pouvant poser certains dangers au bien-être collectif.

En présentant des militants du PQ comme des ayatollahs, les accusateurs qui, pour la plupart, sont fédéralistes ou confédérationalistes et n'en ont jamais rencontré un de leur sainte vie, voient la paille dans l'œil du voisin mais refusent de voir la poutre qui crève le leur.

À force de voir des présumés intégristes souverainistes jusque sous leur lit, ils ferment souvent les yeux devant l'évidente radicalisation du camp fédéraliste. Une radicalisation qu'on peut qualifier d'étagée puisqu'elle se fait étape par étape, pas à pas. Du rapatriement unilatéral aux menaces de partition — en passant par l'échec de Meech —, ce camp se montre de plus en plus inflexible. Depuis le 30 octobre 1995, cette radicalisation s'accélère à la vitesse de l'éclair. Le ton monte. La rhétorique se durcit. La Cour suprême se fait de plus en plus militante.

Mais c'est sûrement dans le dossier de la langue qu'on retrouve la quintessence même de cette radicalisation étagée. Depuis l'adoption de la loi 101 en 1977, les juges nommés par Ottawa, les lobbys et avocats anglophones ont pris plaisir à la déquêter, étape par étape. Patients et déterminés, ils ont discrédité par un chantage outrancier à notre image internationale le seul outil pouvant protéger d'une telle ingérence: la clause non-obstant. Ce que la plupart de nos gouvernants, aux vertèbres mollassons, ont laissé faire. Étrange que devant un tel bulldoage, on ne nous parle jamais des ayatollahs du bilinguisme, des militants enragés de l'anglicisation des services de santé, des idéologues de l'affichage bilingue, des

intégristes de la Cour suprême, etc.

Dans cette radicalisation, notons la dernière étape en date de cette semaine (car il y en aura d'autres, ça c'est sûr!): la contestation de M. Julius Grey contre l'application de la prédominance du français dans l'affichage. Connus pour ses victoires contre la loi 101 et tout récemment contre la Loi référendaire, il entend dénoncer en Cour supérieure l'«absurdité» des règlements assurant que le français prédomine par rapport à l'anglais. Bref, après nous avoir dit en 1993 que cette prédominance était un bon compromis, des anglophones tentent maintenant d'en faire invalider l'application en arguant (tenez-vous bien!) que cela ne remet pas en cause la prédominance elle-même. Parlant d'absurdité...

Ce n'est pas tout. M. Grey conteste aussi l'interdiction d'afficher en anglais sur les autobus et les panneaux-réclame et demande à ce que la prédominance soit appliquée non par des fonctionnaires québécois mais par des juges! Pourquoi pas par l'Alliance Québec, tant qu'à y être?

Prenez-en bonne note: cette cause, tout comme celle contre la Loi référendaire, est financée en bonne partie par Howard Galganov. Si tout cela ne s'inscrit pas dans une radicalisation étagée, mon nom est Stéphane Dion.

Qu'à cela ne tienne, une chose est sûre: la plupart de nos leaders d'opinion continueront de traiter de dangereux idéologues ceux qui appuient un renforcement du français et présenteront comme modérés ceux qui combattent pour imposer l'idéologie du bilinguisme. Ainsi va la vie au Québec. Du moins, ces jours-ci.

Dans le cadre de la radicalisation étagée des fédéralistes, cette dernière offensive contre la loi 101 ne surprend guère. On ne les compte plus depuis le dernier référendum. Ce qui laisse pantois, c'est la volonté décroissante d'y faire obstacle. Faut croire que l'amollissement peut être tout aussi étagé...

La semaine prochaine: on oublie la Constitution et on parle de Noël. Youppi!

Le CN doit accepter l'arbitrage

Jean-Robert Sansfaçon

À partir de vendredi matin, un des quatre ponts qui relient l'île de Montréal à la rive sud sera fermé aux autobus, une interdiction qui s'étendra à tous les véhicules automobiles en mars prochain. Contrairement aux autres ponts qui appartiennent aux gouvernements et sont gérés par des sociétés parapubliques, le pont Victoria est la propriété du CN, une entreprise privatisée par le gouvernement Chrétien il y a deux ans. À la tête du CN, on trouve Paul Tellier, un ancien très haut fonctionnaire sous Pierre E. Trudeau et Brian Mulroney.

Rappelons que le pont Victoria est situé entre le pont Champlain et le pont Jacques-Cartier, deux structures plus récentes de loin plus importantes pour le transport routier. En fait, le pont Victoria est d'abord une route ferroviaire qui n'offre à la circulation routière qu'une voie dans chaque direction, chacune construite de part et d'autre du chemin de fer. Malgré cette capacité de circulation réduite, le pont reçoit 36 000 véhicules par jour, un volume qui devra être détourné vers les deux autres dessertes advenant sa fermeture. Or, comme l'observe l'Agence métropolitaine de transport dans son plus récent plan stratégique, «en raison de la convergence du réseau routier, les quatre ponts reliant la Rive-Sud Centre à la CUM ne répondent plus à la demande». Dans les circonstances, on comprendra la crainte que fait naître la décision du CN de fermer définitivement le pont à la circulation à partir du mois de mars.

La raison officielle invoquée par le CN, la sécurité des usagers, en cache une autre, moins généreuse celle-là: faire pression sur les anciens patrons du gouvernement pour les amener à payer la note de 46 millions de dollars qu'exigent les réparations majeures à la structure et au tablier du pont. Ces répa-

rations dont tous reconnaissent la nécessité sont-elles devenues urgentes au point qu'il faille interdire toute circulation automobile dès le printemps? Le rapport de la firme d'ingénieurs mandatée par le CN ne va pas aussi loin, se contentant de recommander l'interdiction de circulation pour les véhicules lourds seulement, à partir du mois de mars. Pourtant, la direction du CN a tiré ses propres conclusions, plus radicales. Pourquoi cette différence sinon pour provoquer une commotion susceptible d'accélérer le règlement du litige?

Car litige il y a, Ottawa et le CN ne parvenant pas à s'entendre quant au partage des coûts. Les gens de la capitale connaissent bien ce genre de conflit qui a opposé le même gouvernement à la société ferroviaire propriétaire du pont de Québec, il y a de cela quelques années.

À la menace de fermeture, cette fois, Ottawa répond en proposant l'arbitrage. Ce que la direction du CN refuse. L'arbitrage exigerait-il un si long délai que la sécurité du public en serait menacée? De toute façon, si urgence il y a, qu'est-ce qui empêche le CN d'amorcer les travaux et de se faire rembourser par la suite, une fois connue la décision de l'arbitre?

Toujours la même réponse: la direction du CN, qui connaît bien la musique politique, fait le pari qu'une menace de fermeture du pont forcera Ottawa à ouvrir ses coffres, ce qui serait à la fois plus simple et plus intéressant pour les actionnaires du CN.

Ottawa a déjà largement avantage cette société au moment de la privatisation, le temps est maintenant venu de traiter le CN comme les autres sociétés privées. En cas de conflit, les tribunaux sont là pour trancher. Même privatisé, le CN a l'obligation de rendre le pont accessible aux automobilistes et, pour ce faire, de le maintenir en bon état. Il sera toujours temps, plus tard, de se chamailler pour la facture.

L E T T R E S

L'encadrement des étudiants au cégep

Jean-Robert Sansfaçon signale dans l'éditorial du samedi 22 novembre 1997 qu'un des problèmes importants du collégial tient à l'encadrement des étudiants. Il n'a sûrement pas lu le rapport d'évaluation nationale du programme de sciences humaines, rendu public il y a quelques semaines.

On y apprend que des professeurs de plusieurs cégeps, dont celui de Trois-Rivières, ont développé une pratique pédagogique réussie intégrant une vision programme.

Il faut bien connaître les conditions

dans lesquelles s'effectue la tâche d'enseignement d'un professeur de sciences humaines.

Dans mon cas, je rencontre hebdomadairement 158 étudiants répartis dans cinq groupes et j'ai deux préparations différentes de cours.

Ce qu'on réussit à faire dans les circonstances équivaut largement à ce qui se fait dans bien des programmes universitaires de premier cycle.

De ce point de vue, c'est bien davantage l'encadrement qui fait problème: c'est le sens que prennent les études, tant pour les professeurs que pour les étudiants, dans une société qui n'assure plus de passerelle assurée vers le marché du travail.

Précisons que ce ne sont pas des mesures bureaucratiques qui changeront quoi que ce soit.

En tant qu'ancien professeur de cégep, M. Sansfaçon devrait savoir que les professeurs ont besoin beaucoup plus de stimulation que d'être soumis à des normes «éteignantes».

Avec un coût de fonctionnement très concurrentiel, les cégeps ont un avantage comparatif marqué et ils sont souvent dans le quotidien du laboratoire d'expérimentation qui mérite d'être appuyé et soutenu.

Denis Veillette
Professeur de sociologie
Cégep de Trois-Rivières
Trois-Rivières, 24 novembre 1997

À P R O P O S

... de l'espérance de vie entre les hommes et les femmes

L'espérance de vie à la naissance, un indicateur clé de l'état de santé de la population, a augmenté légèrement en 1995 pour atteindre de nouveaux sommets, tant pour les hommes que pour les femmes. Cette année-là, l'espérance de vie était de 81,3 ans pour les femmes et de 75,3 ans pour les hommes. Cet écart de 6,0 ans entre les hommes et les femmes est le plus faible jamais enregistré.

L'écart entre les hommes et les femmes avait en fait atteint un sommet en 1978, année pendant laquelle les femmes avaient une espérance de vie de 7,5 ans supérieure à celle des hommes.

Naissances et décès, 1995, Statistique Canada, dans Tendances sociales canadiennes, été 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Jean-Pierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard (journaliste), Jean Chartier (rédacteur), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpelt, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Dulos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Gosselin et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dubois, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information sportive : Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); à l'information locale : John Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Marc Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive : Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commissé). LA DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derron, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (affaires publiques et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaïne Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Michelle Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION : Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Houdon, Christian Vén, Olivier Zuda. SERVICE À LA CLIENTÈLE : Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION : Yves Bouthiette (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Gury, Ghislaine Lajeunesse, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR : Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

◆ LE DEVOIR ◆

ACTUALITÉS

Nouveau report de la décision sur les hélicoptères

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La décision tant attendue sur l'achat des hélicoptères de recherche et de sauvetage a été reportée par le gouvernement fédéral.

«C'est un dossier compliqué et nous n'avons pas fini l'étude. Nous espérons finir dans les jours qui viennent», a déclaré hier le premier ministre Jean Chrétien à sa sortie du conseil des ministres.

M. Chrétien n'a pas voulu élaborer sur les difficultés que rencontre le dossier. Selon lui, il est compliqué «d'acheter 15 hélicoptères qui coûtent des centaines de millions de dollars; c'est assez un gros contrat...»

Pour sa part, le ministre de la Défense, Art Eggleton, a refusé de dire quand sera prise la décision. Avant ou après Noël, impossible d'obtenir une date. «Nous progressons, c'est un dossier très complexe», s'est-il borné à dire.

Il reste qu'au moins une décision devra être prise avant le 5 janvier. Selon l'appel d'offres lancé par le gouvernement, les compagnies soumissionnaires se sont engagées à maintenir le prix de vente de leurs hélicoptères jusqu'au 5 janvier. Après, Ottawa devra demander une prolongation, sinon le processus devra être repris à zéro.

Quatre constructeurs aériens se disputent le contrat. Il s'agit de Westland-Augusta avec le EH-101 (ou Cormorant), d'Eurocopter avec le Cougar, de Sikorsky avec le Maplehawk et de Boeing avec le Chinook.

Reclamée à cor et à cri par les militaires, qui doivent se contenter à l'heure actuelle des vénérables et, surtout, vétustes Labrador pour effectuer leurs missions de sauvetage, la décision sur les hélicoptères ne cesse d'être reportée par le gouvernement Chrétien.

Les partis d'opposition y voient d'ailleurs une manœuvre strictement politique qui met en péril la sécurité publique. «Les libéraux tentent de sauver la face en raison de l'annulation du contrat des EH-101 en 1993», a souligné le député Art Hagner, critique réformiste en matière de défense.

Une fois portés au pouvoir en 1993, les libéraux avaient annulé le contrat conclut par le gouvernement conservateur précédent dans le but d'acquiescer une version semblable au EH-101 actuel. Ottawa avait dû verser près de 500 millions en frais d'annulation à Westland-Augusta.

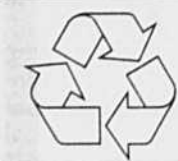
Aujourd'hui, le gouvernement Chrétien se trouve placé devant le dilemme d'être forcé de choisir le EH-101, l'appareil préféré des militaires, tout en sauvant la face.

Le Bloc québécois a eu la même réaction que les réformistes. «Ce sont des retards qui ont assez duré. C'est la sécurité qui en souffre. Le gouvernement aurait dû agir plus rapidement et ses tergiversations dénotent l'effet du travail des lobbyistes auprès du gouvernement», a affirmé le député Stéphane Bergeron.

Seule différence avec les réformistes, qui ne favorisent aucun appareil, le Bloc appuie le choix du Cougar d'Eurocopter en raison des retombées que le projet aurait au Québec.

Pour un retour à la table

Au lieu de «bouter» dans son coin, le Québec devrait retourner à la table de négociations pour conclure un accord sur le logement social, a imploré hier le ministre fédéral des Travaux publics, Alfonso Gagliano. M. Gagliano réagissait ainsi à la décision du ministre québécois des Affaires municipales, Remy Trudel, et de son collègue aux Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, de rompre les négociations avec Ottawa. Jugeant l'offre fédérale «inacceptable», Québec a en effet annoncé hier qu'il rompt les négociations avec Ottawa. «Le Québec serait en droit de recevoir 440 millions de dollars comme compensation, alors que la proposition d'Ottawa se limite à offrir au Québec la seule administration des obligations fédérales existantes en regard du parc de logements sociaux», a déclaré hier à Québec le ministre Brassard.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

«Mieux vaut un mauvais budget adopté à Montréal qu'un mauvais budget imposé par Québec»

SUITE DE LA PAGE 1

poser. Les élus de l'opposition ont alors dénoncé l'à-plat-ventrisme du maire, y voyant là une manœuvre pour les bâillonner.

Visiblement soulagé d'assister à l'adoption du budget sans avoir à intervenir, le ministre des Affaires municipales Remy Trudel se donne au maximum six mois pour trouver les 125 millions qui manquent pour équilibrer le budget de la Ville de Montréal. L'adoption du budget sonne pour lui le signal de départ de négociations importantes à intensifier au cours des prochaines semaines pour en arriver à un budget équilibré en 1998.

«C'est du travail énorme à réaliser», a-t-il déclaré hier. Des travaux ont été entrepris pour permettre l'utilisation des surplus des régimes de retraite des employés de la Ville, mais tout reste à faire du côté des autres pistes d'économies déjà évoquées par le ministre Trudel. Il faudra donc entreprendre au plus vite les pourparlers sur le resserrement des budgets des sociétés paramunicipales et des négociations avec les syndicats de la Ville sur la récupération de 6 % des coûts de la main-d'œuvre.

Rappelant qu'il n'était toujours pas question d'utiliser l'argent des contribuables québécois pour combler le manque à gagner, M. Trudel a d'autre part salué le sens de la responsabilité des élus municipaux montréalais qui

évitera une hausse de taxes aux contribuables. Questionné précisément à ce sujet, il n'a toutefois pu donner de garanties aux Montréalais.

«Personne ne peut donner de garanties, mais nous promettons de travailler très fort pour en arriver aux résultats escomptés. Le niveau de taxation des Montréalais est déjà suffisamment élevé», estime M. Trudel.

Par ailleurs, le ministre n'a pas voulu commenter les scènes télévisuelles captées lors des travaux nocturnes du conseil de ville pour adopter le budget. M. Trudel s'est contenté de citer en exemple l'Assemblée nationale qui ne siège dorénavant plus de nuit pour ses travaux.

Depuis jeudi dernier, des tractations avaient lieu dans les coulisses du conseil municipal pour renverser la majorité détenue par les élus de l'opposition. L'administration avait d'abord fait de l'obstruction systématique (*filibuster*) pour tenter de retarder les travaux, espérant que les débats se poursuivraient le vendredi alors que certains élus avaient décidé de s'absenter pour des festivités de Noël. La manœuvre aura toutefois joué en faveur des conseillers d'opposition qui ont ainsi réussi, les travaux se poursuivant au cours de la nuit, à faire ajourner l'assemblée jusqu'à lundi.

Ce faisant, le conseil n'a pas respecté la date limite du 15 décembre édictée par la Charte de la Ville. Dès lors, la Loi sur les cités et villes s'appliquait avec la menace, si le budget était rejeté, de voir Montréal fonctionner à

Prendre le frais



FASILY FEDOSENKO REUTERS

DIFFICILE de rester de glace lorsqu'on se jette à l'eau par -25 °C. Aussi cet homme a-t-il ressenti un léger frisson après avoir plongé, hier, dans les eaux du lac Komsomolskoye, à Minsk, capitale du Bélarus. L'exploit est survenu au milieu d'une vague de froid qui balaie l'est de l'Europe et surtout la Russie: en une journée, cinq personnes ont péri gelées à Moscou.

MANDELA

«Tout se passera en douceur»

SUITE DE LA PAGE 1

sident de fait». «Tout se passera en douceur», a-t-il dit.

Époque charnière

Le congrès de l'ANC devrait officialiser le début de l'après-Mandela en permettant à M. Mbeki d'asseoir son autorité sur le parti et de présenter les grandes lignes de sa politique pour le futur. La succession n'est pas facile à assurer. Elle intervient à une époque charnière dans la vie du parti et du pays.

Dépourvu de l'autorité et du charisme de M. Mandela, son dauphin hérite d'un mouvement divisé par l'impatience grandissante de la population noire face à la lenteur des changements depuis 1994. M. Mbeki va devoir faire face à la pression qui pèse sur la politique de prudence, de compromis et de consensus qu'a menée le président Mandela.

Le chef de l'Etat s'est toujours montré soucieux de préserver la cohésion d'un pays divisé par les années d'apartheid. Il a cherché à redresser les inégalités héritées de la ségrégation raciale tout en ménageant la minorité blanche. Aujourd'hui, l'exercice devient difficile. Le désenchantement s'exprime dans les townships. Plus d'un tiers des Noirs sont au chômage et près de quatre millions de personnes attendent un logement décent. Une classe moyenne émerge lentement au sein de la communauté noire mais la moitié d'entre elle vit en dessous du seuil de pauvreté.

Le prestige du président Mandela le met à l'abri du mécontentement et une grande partie des électeurs noirs sont fidèles à l'ANC qui représente, avant tout, le mouvement qui les a libérés de l'apartheid. Mais, comme l'indiquent les sondages, la popularité du parti et du gouvernement est entamée.

Handicapé par une image de technocrate et tenu pour responsable de la politique gouvernementale, le vice-président Mbeki n'est pas épargné par les critiques.

A court terme, les conséquences électorales de ce phénomène semblent limitées. Aucune formation politique n'est en mesure de profiter du désenchantement. Affaiblie et divisée, l'opposition est incapable de proposer une solution de rechange susceptible de menacer la domination de l'ANC en 1999. Le danger vient plutôt des rangs mêmes du parti ou de ses alliés représentant l'aile gauche de l'ANC comme le COSATU (Congrès des syndicats sud-africains), la puissante confédération syndicale aux 1,8 million d'adhérents.

Depuis plus d'un an, la coalition formée au temps de la lutte anti-apartheid par l'ANC, le COSATU et le Parti communiste sud-africain (SACP) vit au rythme des tensions nées des compromis imposés par l'exercice du pouvoir. Lors de son congrès, en septembre, le COSATU a exclu de rompre la «triple-alliance».

Mais il a tenu à faire entendre sa différence. La confédération reproche au gouvernement de ne pas s'attaquer avec assez de vigueur aux inégalités. Il dénonce la ligne de conduite prudente et libérale de l'ANC en matière écono-

mique comme une dérive à droite. Le COSATU accuse le parti dirigeant de chercher à rassurer les investisseurs étrangers et les milieux d'affaires blancs au détriment des besoins de la population noire.

Ce discours trouve un écho au sein même de l'ANC. Il est repris par la fraction radicale et populiste du parti, incarnée par Winnie Madikizela-Mandela. L'ex-épouse du président Mandela s'est attiré les foudres du mouvement en faisant de la défense des plus défavorisés son fonds de commerce et en reprochant ouvertement à l'ANC de ne pas tenir ses promesses électorales. Le parti a choisi d'isoler la passionaria des townships et de la discréditer plutôt que de l'exclure. Winnie ne s'est d'ailleurs pas privée de dénoncer sa récente mise en cause devant la commission Vérité et Réconciliation comme un complot ourdi par ses adversaires politiques.

En cas d'exclusion, les dirigeants de l'ANC craignent que Winnie aille renforcer le mouvement créé par un autre déçu de l'ANC, le populaire Bantu Holomisa. Ce dernier a été officiellement chassé du parti, en septembre 1996, pour avoir proféré des accusations de corruption à l'égard de dirigeants du mouvement. Mais c'est surtout son discours jugé, lui aussi, trop populiste qu'a voulu sanctionner l'ANC. Le sort réservé au général Holomisa et à Mme Madikizela-Mandela illustre le malaise de l'ANC et sa crispation face aux dissensions internes qui se manifestent dans l'exercice du pouvoir. Regroupement hétéroclite d'individus et d'opinions, l'ANC a bâti son unité dans la lutte anti-apartheid en tant que mouvement de libération.

Après plus de trois ans à la tête du pays, il a du mal à se transformer en véritable formation politique capable de mener un débat interne sans menacer sa cohésion.

Accélérer les changements

Le congrès ne devrait pas déroger à la règle. Soutenu par le président Mandela et la majorité des dirigeants de l'ANC, M. Mbeki s'est appliqué à «verrouiller» le processus. Candidature unique pour les postes clés, débats en partie à huis clos, possible changement du mode de scrutin: tout est prévu pour minimiser les divergences et faire taire les voix dissonantes comme celle de Mme Madikizela-Mandela. La ligue des femmes de l'ANC — dont elle est présidente — semble d'ailleurs être prudemment revenue sur son soutien à la candidature de Winnie pour le poste de vice-président du parti.

Pour autant, l'ANC ne peut pas faire l'économie d'un véritable débat et d'une révision de sa politique. MM. Mandela et Mbeki sont bien conscients de la nécessité d'accélérer les changements pour apaiser le malaise au sein du parti et de la population noire. Ces derniers mois, le chef de l'Etat et son vice-président ont multiplié les gestes et les déclarations dans ce sens. Sans remettre fondamentalement en cause l'approche prudente de M. Mandela, le congrès pourrait être l'occasion, pour son successeur, d'essayer de ressouder le parti autour d'une politique mettant davantage l'accent sur les attentes de la population noire.

BUDGET

crédit à compter de janvier.

Toute la journée lundi, les débats se sont poursuivis pour n'aboutir qu'hier. «Plus les débats s'étaient, plus il y avait un risque qu'il y ait des déflections parmi l'opposition. L'administration a gagné avec sa stratégie d'allonger les débats. Sauf que l'essentiel du message est passé au gouvernement qui doit comprendre qu'ici, on est contre un budget concocté à Québec», a analysé le conseiller municipal indépendant Marcel Sévigny.

La chef de l'opposition officielle, la conseillère municipale du RCM Thérèse Daviau, a exigé de l'administration que le conseil municipal soit informé mois par mois de l'évolution de l'impasse budgétaire de 125 millions.

Dans les prochains jours, le gouvernement du Québec devrait adopter le projet de loi 183 permettant à Montréal d'escompter 125 millions. Jusqu'à présent, les libéraux s'opposent à cette démarche qui crée un précédent dans le monde municipal.

«On a parlé beaucoup de l'impasse, mais pas beaucoup du budget lui-même. Pourtant, ce budget contient des remboursements de factures à Québec, des augmentations de dépenses complètement inexplicables dans le contexte actuel. Certains disent qu'il vaut mieux un mauvais budget adopté à Montréal qu'un mauvais budget imposé par Québec. Peut-être, mais c'est tout de même un mauvais budget», a déclaré le conseiller municipal indépendant André Lavallée.

JOUAL

SUITE DE LA PAGE 1

cités québécoises mais totalement en désaccord avec l'idée de s'appuyer sur le dictionnaire de Léandre Bergeron, paru à l'époque de la jousalisation à tout vent et qui a fait son temps», a commenté M. Foulon hier au cours d'un entretien téléphonique. «Ils n'ont pas eu le souci de s'informer, ce qui est inacceptable. Nous allons faire rire de nous», ajoute-t-il.

M. Foulon, dont la maison possède les droits canadiens pour le *Bescherelle*, n'a fait ni une ni deux. Il a interdit la distribution de l'édition préparée en France par la maison Hatier et concocté sa propre édition, qui sera en librairie en février. «Nous devons réagir», a-t-il plaidé en se demandant pourquoi «ils ont voulu faire leurs fin-finauds».

La maison Hurtubise a tout de même décidé d'ajuster sa version à la réalité d'ici en y insérant quelques québecismes «de bon aloi, acceptés et acceptables», dit M. Foulon, qui s'est appuyé sur le *Dictionnaire Bêlisle* et sur les usages acceptés à l'Office de la langue française.

Ainsi, les verbes suivants seront conjugués à tous les temps dès février: *magasiner, achaler, draver, aplomber, maganer, turluter, placoter, grafigner, catiner, francophoniser, s'épivarder, initialer, dessouffler* (avec un ou deux s).

De plus, l'édition de Hurtubise HMH offrira des mises en contexte québécoises des exemples fournis ainsi qu'un nouvel équilibre de la représentation des sexes. «Nous voulons répondre aux besoins grammaticaux mais aussi culturels de nos lecteurs», résume le directeur de la maison Hurtubise HMH, dont la rapidité de réaction dans cette histoire aura permis d'éviter au *Bescherelle* distribué ici bien des critiques et bien des risées. L'édition disponible en France ne contient pas que des québecismes. Destinée au marché entier de la francophonie, elle contient également des belgicismes et des africanismes. Mais il semble que seuls les québecismes aient été la cible de tant d'excès.

Le professeur agrégé à l'Institut des langues secondes de l'Université d'Ottawa, Hubert Séguin, qui a porté cette histoire à notre attention et dont le texte paraît aujourd'hui en page A 9 du *Devoir*, se dit «humilié». Il déplore que le manuel de référence donnera de la langue québécoise (et française) «une image biaisée, étriquée et peu fidèle de l'usage qu'il en est fait ici dans les différentes couches de la population».

M. Séguin a peine à croire que «les élucubrations lexicographiques de Bergeron acquiescent tout à coup droit de cité sur la place publique de la francophonie». Il voit déjà les élèves répliquer à leurs parents ou à leur professeur: «C'est dans le *Bescherelle*!» Rappelons que le *Bescherelle* — *L'Art de conjuguer* est un manuel de référence extrêmement connu et répandu en France, notamment dans les établissements scolaires et les bureaux.

M. Séguin s'explique d'autant moins les égarements de la maison française Hatier que cette dernière a fait appel à un linguiste réputé, Michel Arrivé.

ROCHON

SUITE DE LA PAGE 1

jours que de nouvelles offres seront déposées.

Malgré une entente survenue entre Québec et les médecins spécialistes la semaine dernière pour résoudre le problème de la hausse des assurances-responsabilité, les obstétriciens estiment que des obstacles majeurs nuisent toujours à l'avenir de la profession, notamment en raison des assurances et du gel des tarifs.

L'accord survenu la semaine dernière n'est qu'une solution temporaire à un problème qui ira en s'aggravant, estime le Dr Massé. Depuis septembre, l'Association des obstétriciens soutient que les services en région risquent bientôt d'être affectés par la désertion des médecins accoucheurs, dont les primes d'assurance montent en flèche, alors que les tarifs demeurent moins élevés que dans d'autres provinces. «On ne veut pas se promener chaque année avec une pancarte», dit-il. Il faut que le gouvernement trouve une solution permanente à ces problèmes de fond, sinon il n'y aura plus de gens qui voudront faire des accouchements au Québec. A moyen terme, on aura de sérieux problèmes en région.»

Pour sa part, le ministre Rochon a expliqué que la Fédération des médecins spécialistes a signé une entente de trois ans avec le gouvernement en juin dernier pour déterminer les tarifs versés aux médecins. Une révision de ces tarifs versés au médecin pour chaque accouchement «ne peut se faire qu'en réaménageant l'enveloppe salariale sur laquelle on s'est entendus», a dit M. Rochon.

Le ministre a rappelé que la politique budgétaire du gouvernement visait à récupérer 6 % sur la masse salariale de toutes les personnes ouvrant dans le secteur public, y compris des médecins spécialistes. «Je ne vois pas comment les citoyens du Québec pourraient comprendre et accepter que les médecins ne feraient pas leur part comme tout le monde pour ça et qu'il faudrait demander à quelqu'un d'autre de le faire», a dit M. Rochon. Le ministre invite donc à attendre le résultat des négociations qui se dérouleront demain à ce sujet et il invite tout le monde à ne pas «surdramatiser» le dossier.

Entre-temps, si jamais une femme enceinte devait essayer un refus de traitement de la part de son obstétricien gynécologue, elle peut s'adresser à un centre hospitalier où des mesures ont été prises pour un accueil en tout temps.

Les 300 obstétriciens québécois touchent un salaire moyen de 207 000 \$ par année, avec un maximum de 257 500 \$. Mais ils se plaignent de ne toucher que 252 \$ pour un accouchement régulier, avec une prime de 33 \$ si l'accouchement a lieu le soir et une prime de 50 \$ si l'événement a lieu la nuit.

Avec la Presse canadienne